

Editorial : COVID 19, un révélateur

Jean-Pierre Vidon 2

Outre-mer

Biographie de Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-mer	3
Membres du cabinet de Sébastien Lecornu	
Les parlementaires ultramarins	4
France Relance : dans les Outre-mer, 60 projets lauréats soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires	5
Signature des pactes de l'audiovisuel public pour la jeunesse et pour la visibilité des Outre-mer	6
Lutte contre le COVID 19 : déploiement de capacités militaires de réanimation en Nouvelle-Calédonie	7

Réflexions sur le temps passé et présent

La main d'œuvre coloniale dans l'industrie française de l'armement (1915-1919)	<i>Mireille Le Van Ho</i> 8
Les travailleurs indochinois en France pendant la guerre (1939-1952)	<i>Pierre Daum</i> 13
L'Hydrodiplomatie et la pérennisation de la paix hydrique	<i>Fadi Georges Comair</i> 16
Au sujet de la soie... !	<i>José Hott</i> 22

Lu chez le libraire et dans CarASOM

Roland Pourtier, « Congo, Un fleuve à la puissance contrariée » (CNRS Editions)	<i>Yves Boulvert</i> 26
Sous la direction d'Eric Schnakenbourg et François Ternat, « Une diplomatie des lointains » (PUR, 2020)	<i>Jean-Pierre Vidon</i> 27
Stephen Smith, Jean de La Guérvivière « L'Afrique en 100 questions : 2,5 milliards de voisins en 2050 » (Tallandier, 2021)	<i>Roland Pourtier</i> 29
Stéphane Richemond avec la participation d'Yves Marguerat « Lomé 1914-1945 » (Association Images et Mémoires, 2020)	<i>Jean Martin</i> 30
Christian Brumter « Les Français en Inde 1914-1962 : histoire d'une décolonisation maîtrisée » (L'Harmattan, 2020)	<i>François Grimal</i> 31

Institutions et associations amies

ASOM, OIF, IFEF, I&M, CADE, ARRI, IP, AREMAE, Les Comptoirs de l'Inde, ADOSOM	33
---	----

Vie de l'association

46

In memoriam : Francis GUTMANN, Philippe MARCHAT, Maurice PUÉCHAVY, Roland PRIAM

47

COVID 19, UN RÉVÉLATEUR

Quelque dix-huit mois après le début de la pandémie, la COVID 19 demeure un thème propre à déchaîner les passions, riche aussi en constatations singulières urbi et orbi. Pour AROM, il est en la matière un préalable, celui de souligner le lourd tribut payé par nos compatriotes des outre-mer et de saluer la mémoire des disparus. Sans doute est-il trop tôt pour exprimer des certitudes sur le cheminement qui a conduit à la progression fulgurante des contaminations. Ces dernières ont justifié des efforts de solidarité impliquant fortement la métropole en même temps que l'application, sur place, de mesures strictes devenues inévitables.

La manière dont le virus s'est répandu sur la planète n'a cessé de surprendre, prenant à revers nombre d'anticipations. Il en a été ainsi de la situation sur le continent africain. Une des premières inquiétudes a été d'imaginer les effets dévastateurs du mal dans des pays aux structures sanitaires modestes où les lits de réanimation, parfois limités à la capitale, pouvaient ne représenter que quelques unités lorsque la pandémie s'est imposée. Fort heureusement, les chiffres des décès, à certains égards déconcertants, ont été très éloignés de ceux enregistrés dans les pays du Nord : à la mi-octobre 2021, 1746 par million d'habitants en France, 1472 en Afrique du Sud, pays africain le plus touché, contre 3 au Burundi, alors que moins de 100 décès étaient enregistrés dans 31 pays du continent. En mars dernier, le Professeur Pierre Marty¹, pour expliquer cette situation, mettait notamment en avant la fermeture rapide des frontières aux voyageurs en provenance de Chine, les mesures drastiques de santé publique, les progrès dans la surveillance des épidémies avec l'appui de l'OMS et la préconisation précoce du port du masque en tissu. Au nombre des hypothèses susceptibles d'élucider aussi ce paradoxe africain figuraient la jeunesse de la population, le climat tropical et l'immunité innée due à l'exposition des habitants aux multiples agressions parasitaires, microbiennes et virales dont celles d'autres coronavirus. Cette dernière hypothèse, cohérente avec l'exception sud-africaine, est apparue ensuite confortée par les chiffres très faibles de contamination dans les quartiers les plus défavorisés de New Delhi.

Si la capacité de réaction des Etats africains méritait d'être mise en avant, celle des pays asiatiques pouvait être anticipée, à commencer par le port du masque depuis longtemps inscrit dans le quotidien pour lutter contre pollution et virus. Sans doute éviterons-nous désormais de railler leurs visiteurs lorsqu'ils circulent ainsi protégés dans nos rues et certains d'entre nous en adopteront-ils l'usage pour se prémunir contre les affections hivernales. Efficaces ont été aussi les mesures contraignantes mises en vigueur pour restreindre la circulation des personnes ; certes, elles sont visiblement allées, dans certains pays, au-delà de ce que permettrait notre corpus juridique mais les résultats ont été probants. Ainsi la Chine, avec sa politique "Zero Covid" et ses centres gigantesques de quarantaine obtient-elle, avec le Vanuatu, le Bouthan et le Burundi, le taux de mortalité le plus faible au monde : 3 décès par million d'habitants, chiffre étonnant pour le pays d'où est partie la pandémie.

La France, sévèrement touchée, a traversé des phases inévitables d'inquiétude et d'incertitude. Force est de constater que le système hospitalier a su répondre au défi de ne pas s'effondrer devant l'augmentation, à plusieurs moments vertigineuse, du nombre des patients dont le pronostic vital supposait des soins intensifs. L'engagement des personnels soignants a été et continue à être capital. La capacité d'imaginer des dispositifs destinés à déplacer les malades vers d'autres établissements, lorsque la saturation l'exigeait, a été visiblement exemplaire. Avec la forte implication des Forces Armées et de nombre d'intervenants dont la SNCF, cela a été rendu possible. L'Opération Manuea de transport vers la métropole de huit malades depuis la Polynésie française à bord d'un Airbus 350 d'Air Caraïbes, aménagé en service de réanimation volant, a constitué une première mondiale du fait de la distance parcourue. Cette capacité française de réaction rapide, dont cette opération n'est pas le seul exemple, s'inscrit au demeurant en décalage avec le manque d'attention singulièrement porté au principe de précaution qui aurait dû prévaloir après les alertes épidémiologiques du début des années 2000.

Avec le risque annoncé, dès 2004, d'une possible transmission à l'homme du virus de la grippe aviaire A (H5N1), avec la menace en 2009, d'une épidémie de la grippe A (H1N1), des mesures sont prises par les ministres de la Santé successifs ; Philippe Douste-Blazy, le premier, est à l'origine d'un plan de prévention et de lutte contre une pandémie grippale. Un stock de masques se constitue progressivement ; il atteindra 2,2 milliards d'unités en 2009 sous l'impulsion de Roselyne Bachelot qui fait prendre toutes les mesures utiles, dont l'approvisionnement en vaccins à hauteur des deux tiers de la population française. Nos ambassades, là où le vaccin n'est pas disponible, reçoivent tout le nécessaire pour immuniser la communauté française. En janvier 2010, la menace s'éloigne et la ministre est mise en cause pour avoir gaspillé l'argent public. Les médias qui l'ont alors vouée aux gémonies n'ont pas manqué de déplorer en 2020 que le stock de masques se soit délité au point de n'atteindre que 5% du chiffre de 2009 !

Depuis lors, nombres d'avancées sont intervenues, à commencer par l'apparition des vaccins, mais alors que des millions de personnes, dans les pays du Sud, souhaiteraient ardemment y avoir accès, certains ici s'obstinent dans leur refus, quitte à mettre en danger leur prochain. Dans un esprit comparable, le "pass" est combattu. D'autres encore, qui consentent au port du masque, se livrent à des incivilités lorsque l'on a l'outrecuidance de leur rappeler comment le porter de manière efficace. Fort heureusement, un langage de fermeté leur a rappelé les fondamentaux de la vie en société. Il semble qu'il ait commencé à porter ses fruits !

Jean-Pierre Vidon

¹ Communication du 5 mars 2021 à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer : "La COVID 19 en Afrique Subsaharienne : différences et perspectives".

Biographie de Sébastien Lecornu

Ministre des Outre-mer



Sébastien Lecornu est né le 11 juin 1986 à Eaubonne (Val-d'Oise) ; il est à 34 ans, nommé ministre des outre-mer du Gouvernement de Jean Castex.

Formation universitaire

- Diplômé d'un master de droit public de l'université Panthéon-Assas.

Cursus professionnel

- Conseiller de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture (2009-2012) et secrétaire d'État aux Affaires européennes (2008-2009).

- Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire (2017-2018).
- Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales (2018-2020).

Mandats électoraux

- Maire de Vernon (2014-2015).
- Président du Conseil départemental de l'Eure (2015-2017).
- Conseiller départemental de l'Eure (depuis 2015)

Membres du cabinet de Sébastien Lecornu

- **M. Philippe GUSTIN**, directeur de cabinet
- **M. Mathieu LEFEBVRE**, directeur adjoint de cabinet
- **M. David CARMIER**, directeur adjoint de cabinet
- **M. Olivier BOUCHERY**, conseiller spécial
- **M. Paul-Hugo VERDIN**, chef de cabinet
- **M. Ziad GEBRAN**, conseiller presse et communication
- **Mme Jennifer LORMIER**, conseillère parlementaire
- **M. Nicolas VILLENET**, conseiller action sociale et santé
- **M. Jérôme SAULIÈRE**, conseiller affaires économiques, emploi et fonds européens
- **M. Hugo LE FLOC'H**, conseiller budgétaire
- **M. Baptiste BLANCHARD**, conseiller environnement et transports
- **Mme Pastèle SOLEILLE**, conseillère agriculture, logement et prévention des risques
- **M. Nicolas GARRIER**, conseiller sécurité
- **M. Paul BOUET**, conseiller élus et affaires politiques
- **M. Gautier GADRIOT**, conseiller projets culturels, jeunesse et discours

Les parlementaires ultramarins

Tous les élus nationaux, au Sénat et à l'Assemblée nationale. Les élus au Parlement européen.

Guadeloupe

Députés

- 1^{ère} : Olivier SERVA (LREM)
- 2^e : Justine BENIN (MD)
- 3^e : Max MATHIASIN (MD)
- 4^e : Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE (PPM)

Sénateurs

- Dominique THEOPHILE (RDPI)
- Victorin LUREL (SER)
- Victoire JASMIN (SER)

Guyane

Députés

- 1^{er} : Gabriel SERVILLE (GDR)
- 2^e : Lénaïck ADAM (LREM)

Sénateurs

- Georges PATIENT (RDPI)
- Marie-Laure PHINERA-HORTH (RDPI)

Martinique

Députés

- 1^{er} : Josette MANIN (SOC)
- 2^e : Manuëla KÉCLARD-MONDÉSIR (GDR)
- 3^e : Serge LETCHIMY (SOC)
- 4^e : Jean-Philippe NILOR (GDR)

Sénateurs

- Catherine CONCONNE (SER)
- Maurice ANTISTE (SER)

La Réunion

Députés

- 1^{ère} : Philippe NAILLET (S&A)

- 2^e : Karine LEBON (GDR)
- 3^e : Nathalie BASSIRE (LR)
- 4^e : David LORION (LR)
- 5^e : Jean-Hugues RATENON (LFI)
- 6^e : Nadia RAMASSAMY (LR)
- 7^e Jean-Luc POUDROUX (LR)

Sénateurs

- Michel DENNEMONT (RDPI)
- Nassimah DINDAR (UC)
- Jean-Louis LAGOURGUE (INDEP)
- Viviane MALET (LR)

Mayotte

Députés

- 1^{ère} : Ramlati ALI (LREM)
- 2^e : Mansour KAMARDINE (LR)

Sénateurs

- Thani MOHAMED SOILIHI (RDPI)
- Abdallah HASSANI (RDPI)

Nouvelle-Calédonie

Députés

- 1^{ère} : Philippe DUNOYER (UDI, AGIR)
- 2^e : Philippe GOMES (UDI, Indépendants)

Sénateurs

- Pierre FROGIER (LR)
- Gérard POADJA (UC)

Polynésie française

Députés

- 1^{ère} : Maïna SAGE (AGIR)
- 2^e : Nicole SANQUER (UDI, Indépendants)
- 3^e : Moetai, Charles BROTHERRSON (GDR)

Sénateurs

- Teva ROHFRIETSCH (RDPI)
- Lana TETUANUI (UC)

Saint-Barthélemy - Saint-Martin

Député

- Claire GUION-FIRMIN (LR)

Saint-Barthélemy

Sénateur

- Micheline JACQUES (LR)

Saint-Martin

Sénateur

- Annick PETRUS (LR)

Saint-Pierre-et-Miquelon

Député

- Stéphane CLAIREAUX (LREM)

Sénateur

- Stéphane ARTANO (RDSE)

Îles de Wallis et Futuna

Député

- M. Sylvain BRIAL (L&T)

Sénateur

- Mikaele KULIMOETOKE (RDPI)

Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer

- Présidente : Mme Nadia RAMASSAMY, députée de La Réunion

Les députés Européens

- Maxette GRISONI-PIRBAKAS (RN)
- Stéphane BIJOUX (LREM)
- Younous OMARJEE (LFI)



France Relance : dans les Outre-mer, 60 projets lauréats soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

Paris, le 22 octobre 2021 | Dans le cadre de la poursuite du déploiement de France Relance, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, présentent ce jour les 60 lauréats ultramarins du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires (voir carte ci-après). Opéré par Bpifrance, ce dispositif repose sur un travail partenarial entre les services de l'Etat, les régions et les collectivités concernées.

Les 60 projets lauréats représentent au total 114 millions d'euros d'investissements productifs. Ces investissements vont favoriser la croissance des entreprises ultramarines : augmentation des capacités de production, diversification des activités, modernisation des procédés, valorisation des ressources locales, efficacité environnementale, etc.

Majoritairement portés par des TPE-PME, les projets accélérés seront des vecteurs de transformation dans les Outre-mer, en termes de transitions énergétique et numérique, de développement des compétences, **ou encore de renforcement de la compétitivité de ces territoires sur des marchés régionaux en croissance**. Ils permettront de créer plus de 450 emplois, et viendront renforcer la compétitivité des territoires ultramarins, en particulier dans les filières de l'industrie agro-alimentaire, du bois, de la construction, de la chimie et les matériaux, des nouveaux systèmes énergétiques.

Le Gouvernement soutient ainsi les trois bassins ultramarins en accompagnant des projets dans les régions et les collectivités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. La dynamique « Territoires d'industrie » pourrait s'étendre à d'autres territoires ultramarins, à l'instar de Mayotte, Saint-Martin ou Wallis et Futuna, où des projets industriels émergent également.

Quatre chefs de projet sont spécifiquement déployés pour en faciliter la structuration et le montage des projets **en Guadeloupe (Cap excellence), en Martinique, en Guyane et à la Réunion (Territoire côte Ouest)**.



A ce titre, et dans la continuité du réabondement du fonds d'accélération annoncé par Jean Castex le 6 septembre dernier, les ministres annoncent l'affectation de 5 M€ au soutien de projets industriels supplémentaires dans les territoires ultramarins.

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, déclare : « Le succès de cet appel à projet dans tous les départements, régions et collectivités d'Outre-mer témoigne de la vitalité et de la variété des industries ultramarines. Nombre de projets soutenus répondent à une logique de substitution aux importations, essentielle pour le développement économique intrinsèque des territoires. Le soutien à l'industrie agro-alimentaire, particulièrement bien représentée parmi les lauréats, permet d'aller également vers une autonomie alimentaire accrue des territoires ultramarins. »

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, déclare : « Territoires d'industrie est un formidable vecteur de déploiement du plan France relance dans tous les territoires, quelles que soient leurs spécificités. Il repose sur un travail partenarial qui permet de s'adapter au mieux aux besoins locaux, comme le prouve l'affectation de ces 5 M€ aux projets des territoires ultramarins. Ce fonds est parfaitement complémentaire des moyens d'ingénierie que nous mettons en œuvre pour faciliter la recherche de solutions innovantes et sur-mesure, comme les quatre chefs de projet qui seront cofinancés dans des territoires ultramarins ».

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, déclare : « La force du programme Territoires d'industrie, c'est de réunir les élus locaux et les industriels d'un même territoire, avec l'appui de l'Etat et des régions, pour construire un projet, déployer des actions, et créer des emplois. Outre les projets de décarbonation, de modernisation, d'innovation ou encore de (re)localisation de productions, Territoires d'industrie répond aux besoins en compétences. C'est du très concret, en particulier en Outre-mer, où le programme permet de renforcer la compétitivité des territoires ultramarins dans les filières de l'industrie agro-alimentaire, du bois, ou encore des nouveaux systèmes énergétiques. »

Signature des pactes de l'audiovisuel public pour la jeunesse et pour la visibilité des Outre-mer



© Nathalie GUYON

Paris, le 27 octobre 2021

Le renforcement des coopérations et synergies au sein de l'audiovisuel public, au cœur du plan de transformation du secteur annoncé par le Gouvernement en 2018, trouve une nouvelle traduction concrète avec la signature aujourd'hui de deux pactes : un pacte pour la jeunesse et un pacte pour la visibilité des Outre-mer.

Face aux mutations rapides que connaît le monde des médias, les entreprises audiovisuelles publiques doivent développer et renforcer les approches collaboratives pour proposer un service public pleinement adapté à l'évolution des usages et qui renforce sa valeur ajoutée.

Par ces instruments innovants, signés par l'ensemble des entreprises du secteur (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, ARTE France, TV5 Monde et l'Institut National de l'Audiovisuel), la ministre de la Culture, ainsi que le ministre des Outre-mer s'agissant du pacte pour la visibilité des Outre-mer, c'est l'ensemble du secteur qui fédère et amplifie ses initiatives au service de deux priorités communes.

La ministre de la Culture remercie les entreprises concernées qui, conformément à l'engagement qu'elles avaient pris dans les contrats d'objectifs et de moyens conclus au printemps dernier, se sont fortement mobilisées dans cet exercice.

Le pacte pour la jeunesse comporte 15 engagements au service de deux grands objectifs :

- Enrichir l'offre de l'audiovisuel public à destination des jeunes et investir plus résolument les nouveaux vecteurs de diffusion pour conquérir des générations qui tendent à se détourner des canaux traditionnels ;
- Faire des offres pédagogiques et de formation initiale de l'audiovisuel public des références.

Le pacte pour la visibilité des Outre-mer, qui s'inscrit dans le prolongement de celui signé par France Télévisions en juillet 2019, comporte également 15 engagements au service de trois grands objectifs :

- Améliorer la visibilité des Outre-mer par le biais de l'enrichissement mutuel des offres de l'audiovisuel public ;
- Améliorer la distribution des contenus et des services ultramarins ;
- Favoriser la présence d'ultramarins dans les programmes et leur conception.

En 2022 et en 2023, les entreprises signataires de ces pactes rendront compte dans un rapport commun, au plus tard au mois de juin, de la mise en œuvre des engagements qui y figurent.

Lutte contre le COVID 19 : déploiement de capacités militaires de réanimation en Nouvelle-Calédonie

Paris, le 22 octobre 2021 | Florence Parly et Sébastien Lecornu annoncent le déploiement de capacités militaires de réanimation en Nouvelle-Calédonie en réponse à la demande du gouvernement local. Ils saluent l'engagement des militaires au service de leurs concitoyens face à la pandémie.

L'armée française déploie à compter du 25 octobre des capacités militaires de réanimation en Nouvelle-Calédonie pour soutenir le personnel soignant face à la forte tension épidémiologique de COVID 19 sur l'île.

L'équipe déployée est composée de 39 militaires du Service de santé des Armées (SSA) et du régiment médical de l'Armée de terre (RMED). Equipés de matériel médical de pointe, ils permettront de faire fonctionner 5 lits de réanimation à la fin du mois.

Cette projection s'inscrit dans le cadre de l'opération Résilience, décidée par le Président de la République en mars 2020, pour engager les armées dans la lutte contre la crise sanitaire. Elle fait suite au déploiement de ces mêmes capacités de réanimation en Guyane, entre mai et juillet 2021, ainsi qu'en Martinique entre août et octobre 2021.

Le ministère des Armées, en coopération avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Outre-mer va déployer un Module militaire de réanimation (MMR) au Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) pour épauler le personnel soignant face à la pandémie de COVID 19.

Les armées vont projeter, à Nouméa, 39 militaires appartenant au SSA et au RMED (Régiment médical de l'Armée de Terre) dans la continuité des efforts depuis septembre pour soutenir le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie face à la crise sanitaire et ainsi soutenir le système hospitalier. Ces militaires soignants ou logisticiens permettront de soigner simultanément 5 personnes en réanimation dès la fin du mois.

Face à l'épidémie de COVID 19, l'armée française reste mobilisée au plus près des Français sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les Outre-mer qui connaissent une situation sanitaire dégradée. Les armées ont par ailleurs contribué à la campagne nationale de vaccination, notamment dans les HIA (Hôpitaux d'instruction des Armées) qui ont été adaptés en grands centres. Plus d'un million de doses de vaccin ont été injectées au sein de ces centres.

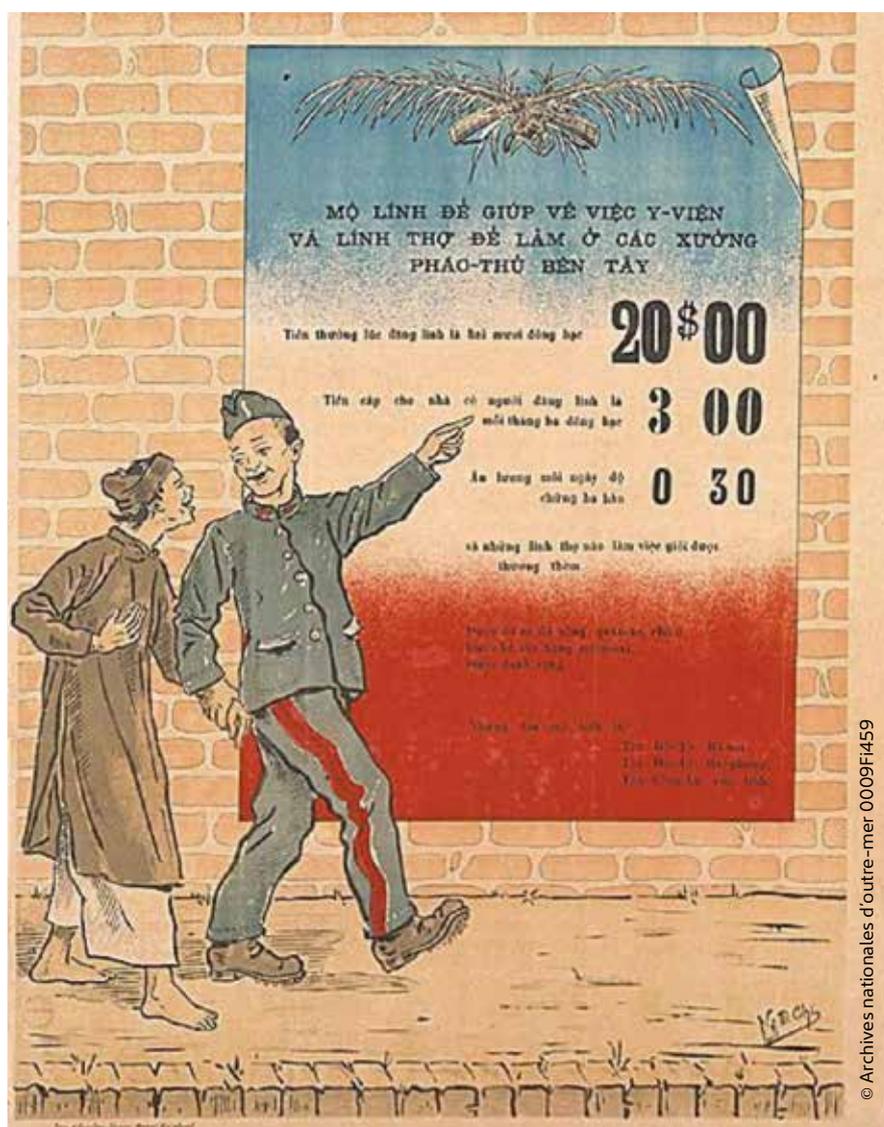


© Sébastien LAFARGUE/armée de l'Air et de l'Espace

LA MAIN D'ŒUVRE COLONIALE DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'ARMEMENT (1915-1919)

Si, dès 1914, la France fit appel aux combattants de l'Empire, l'Etat, sous la conduite d'Albert Thomas, orchestra aussi, de 1915 à 1919, l'immigration de 200 000 ouvriers coloniaux dont plus de 120 000 furent affectés dans les usines de guerre, soit 10% des effectifs à la fin du conflit. Cette main-d'œuvre sans qualification au banc d'essai d'une nouvelle organisation industrielle permit d'expérimenter des modes de recrutement, d'apprentissage accéléré, d'encadrement contraignant et de confinement inédits qui déterminèrent les conditions d'emploi, les contrats et les droits de la main-d'œuvre immigrée non européenne tout au long du XX^e siècle.

Le recrutement, confié à l'administration coloniale, fut massivement délégué aux rouages indigènes. En Algérie, la suppression du permis de voyage en 1913 permit à 20 000 volontaires d'entrer librement en métropole pour s'embaucher dans l'industrie. Mais au début de 1916, le Service d'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC) somma le gouvernement général d'enrôler 76 000 hommes, sans formation préalable au travail de l'usine. Dans les protectorats, c'est par engagement, théoriquement volontaire, qu'on enrégimenta des paysans pauvres et en mauvaise santé, révélant crûment l'état sanitaire des populations colonisées. Au Maroc, dans les offices de recrutement se présentèrent en nombre des originaires des régions du Sud, non encore conquises. En Indochine, tous les hommes destinés aux usines furent recrutés sur des contrats militaires pour la durée de la guerre augmentée de 6 mois, avec une prime de départ de 50F, une solde journalière



Affiche de recrutement en Indochine

de 0,75F et une allocation mensuelle de 7,50F aux familles. Un ouvrier agricole au Sud gagnait 1 piastre par jour (2,50F) en période de récolte ; les recrues vinrent donc pour l'essentiel du nord du pays dans le delta du Fleuve

Rouge, poussées à s'engager par les notables locaux afin d'échapper aux disettes récurrentes.

Les coloniaux, « *sujets français* », furent militarisés au motif d'aligner leur statut sur celui des affectés

spéciaux, rappelés du front dans les arsenaux par la loi Dalbiez. En mars 1916, le SOTC, qui gérait la matricule, organisa les groupements autour de l'obligation du casernement, avec un encadrement d'administrateurs et d'officiers de la coloniale. Le dépôt de Marseille, centre d'accueil et de transit, dirigeait les hommes vers des usines distinctes suivant leur origine et dotait chacun d'un livret qui le suivait dans ses affectations. La gestion quotidienne imposait de rassembler les hommes autour des interprètes, cruciaux dans la phase d'adaptation et de formation. Les Nord-Africains furent affectés majoritairement dans la région lyonnaise, les Indochinois dans le Sud-Ouest où ils représentèrent 20% à 50% des effectifs des poudreries en 1917.

La discipline militaire se renforça dès juillet 1916 : retenue de solde, prison, rétrogradation, envoi en bataillon disciplinaire jusqu'au rapatriement pour les plus réfractaires. La militarisation des coloniaux répondait en fait à des objectifs d'apprentissage à marche forcée du travail industriel, d'interdiction des grèves, de relégation spatiale et de contrôle des déplacements. Pour ces paysans de l'Empire, la transplantation brutale et l'apprentissage industriel dans les gigantesques usines de guerre de la métropole furent des expériences éprouvantes. La discipline était la condition nécessaire d'une rentabilité accélérée, que Charles Picquenard, chef de cabinet du ministre du Travail, légittima ainsi dans une note d'août 1916 à Albert Thomas : « ... la fiction d'un service militaire à accomplir fait de cette catégorie de travailleurs des ouvriers disciplinés et assidus au travail ».

Les coloniaux furent assignés aux tâches les moins qualifiées de l'industrie de guerre, comme manœuvres, manutentionnaires ou usineurs. Les affectations obéissaient aux préjugés racistes, élaborés depuis 1860 par l'entreprise de mensuration, de



Lyon.Parc d'Artillerie de la Mouche. Kabyles poussant un chariot de 155.

classification et de hiérarchisation raciale menée par la médecine et l'anthropométrie coloniales. Les circulaires à destination de l'encadrement, en reprenaient à l'envi les antiennes. Les Kabyles, jugés résistants et costauds, étaient affectés en priorité aux travaux de force et de manutention. La « *finesse des extrémités digitales* » des Annamites les prédisposait aux « *travaux menus de précision* ». Les quelques « spécialistes » étaient affectés au remplissage des obus et aux étapes les plus dangereuses de la fabrication de la mélinite.

Les coloniaux travaillaient de jour et de nuit, souvent onze heures d'affilée, quand la journée de 9h30 était de règle dans les poudreries d'Etat. La manipulation de la mélinite et la fabrication industrielle de l'ypérite ne s'accompagnaient pas de roulements suffisants, permettant aux hommes de reconstituer leurs forces. Les accidents du travail et les intoxications se produisaient aux postes les plus risqués de la chaîne de fabrication des explosifs. A Bassens, 55 Vietnamiens

moururent en moins d'un an à la fabrication de la mélinite. La tuberculose, contractée dans les baraquements vétustes de la région lyonnaise, fit des ravages parmi les travailleurs algériens. Le rapport général sur l'hygiène et la santé des ouvriers réalisé en 1917 par l'Inspection médicale des usines de guerre confirma la mortalité dans les poudreries qui s'éleva en hiver à 7%, avec une moyenne de 2,5 à 3% pour les Français et de 5 à 8% pour les ouvriers coloniaux. Le manque d'hygiène était dénoncé, plus que l'accès aux soins et aux hôpitaux, qui leur était largement reconnu.

Les différences de statut parmi les ouvriers coloniaux ont entraîné des inégalités salariales. Les Algériens embauchés sous statut civil avant 1916 restèrent mieux payés que les recrues militarisées. Les soldes n'atteignirent jamais les salaires des Français, malgré la volonté affichée par Albert Thomas d'une égalité de traitement. La plupart des coloniaux, rangés comme « non spécialistes » ou manœuvres, touchaient en moyenne, en 1917, 1,50F à

2F de solde par jour, hors avantages en nature, au moment où les syndicats imposaient pour les Européens un salaire minimum de 5F. Les Kabyles, arrivés en mars 1916, opposèrent des refus de travail au salaire de 2F et firent défection en nombre pour s'embaucher dans l'industrie privée, conduisant l'encadrement à les consigner pour enrayer la multiplication des désertions.

Les droits collectifs de syndicalisation et de représentation aux instances d'arbitrage leur furent déniés, transposant en métropole l'interdiction faite aux populations indigènes dans l'espace colonial. L'appréciation du rendement évolua en fonction des besoins ; on tenait rarement compte de la barrière de la langue, de l'absence de formation initiale ou de l'ignorance du monde industriel. A Bourges, la direction « estime que trois Kabyles fournissent le rendement de deux Européens... ». La main d'œuvre indochinoise et malgache était jugée comme « intermédiaire » entre les ouvriers européens et la main d'œuvre féminine.

L'obligation de casernement à l'écart de la population française fut décisive dans cette entreprise de

surveillance continue et de mise au travail accélérée. L'assignation spatiale répliquait le contrôle de la vie quotidienne des colonisés dans l'Empire, codifié dans les régimes de l'indigénat, en veillant à restreindre le contact avec la population française. Si on reconnut la nécessité de loger les hommes dans des casernements propres et suffisamment spacieux, les résultats furent inégaux. Dans les nouvelles poudreries, la cabane Adrian constitua le module de base, avec douches et électricité : au Bouchet, les Kabyles furent correctement logés comme les Indochinois à Toulouse, mais dans la région lyonnaise, les Algériens cantonnèrent dans des bâtiments vétustes sans eau ni électricité ou dans un véritable bourbier à l'arsenal de la Mouche. L'interdiction de la vente d'alcool aux coloniaux en 1917 participa de cet envahissement disciplinaire. La nourriture, à défaut d'être toujours à leur goût, fut suffisante et permit à beaucoup de résister dans ce contexte éprouvant.

Aux hommes confinés dans les cantonnements, le SOTC accorda des compensations : l'amélioration de l'ordinaire par l'importation de produits du pays (thé, riz, bétel, nuoc mam...) et

l'organisation de loisirs furent encouragés au nom du devoir d'assistance, mais aussi d'une moralisation de la vie dans les casernements. En juin 1916, le contrôle de la main d'œuvre recommandait des « distractions raisonnables (cafés maures, instruments de musique, [...]) indispensables si l'on veut retenir les Kabyles au cantonnement et les attacher au service ». La religion fut le bastion d'un respect ostentatoire des cultes, pour ne pas décourager des engagements ultérieurs. La mosquée du Bouchet dans l'Essonne fut inaugurée en grandes pompes en juillet 1916. Des foyers indochinois furent installés dans les groupements importants pour offrir aux ouvriers « du repos et de saines distractions » et limiter leurs contacts avec la population, les femmes surtout. Les cours de lecture et d'écriture, en vietnamien romanisé et en français, permirent de réduire de 20% l'analphabétisme.

Mais la confrontation de ces milliers de paysans avec une modernité politique, sociale et économique inconnue, inquiétait les colons, en Indochine surtout. Albert Sarraut, de retour au Gouvernement général en 1917, forgea pour les Vietnamiens en exil, un programme de formation, dans le cadre de structures d'assistance et de surveillance des esprits, qui en firent les plus surveillés des ouvriers des colonies. Le Contrôle général des travailleurs et tirailleurs indochinois au ministère des Colonies fut investi d'une mission de tutelle et d'observation des contingents confiée à des administrateurs coloniaux, auxquels Sarraut adjoignit de grands mandarins, à l'encontre des interprètes jugés trop critiques. Mandarins et contrôleurs étaient chargés de tournées dans les groupements pour recueillir les réclamations, mais surtout pour apprécier l'évolution de l'état d'esprit et censurer la correspondance.

Car, malgré la surveillance et la relégation, les coloniaux furent des



© MINARM - Service historique de la défense, Châtelleraut, Album photo Indret-001Z.

Indochinois à l'arsenal d'Indret.



Fête du Nouvel an vietnamien à la poudrerie de Bergerac.

spectateurs très attentifs de la modernité et des tensions de la société française, comme en attestent les rapports du contrôle postal. L'origine sociale est déterminante dans les différences de perception entre les Algériens qui écrivent leurs lettres en français, souvent des Kabyles passés par l'école et l'administration indigène, et ceux qui écrivent en arabe ; ou parmi les Indochinois entre les fils de notables qui écrivent en idéogrammes et les paysans pauvres qui apprennent en France l'écriture romanisée.

Les impressions des Vietnamiens nous sont bien connues par les synthèses de la censure postale. Ils écrivent leur découverte d'abord fascinée de la modernité et du gigantisme des usines de guerre, mais dès 1917 la puissance de feu et la supériorité technologique de l'Allemagne les impressionnent ; leurs lettres dressent un tableau très critique de la société française en guerre et se font aussi revanchardes. A plusieurs reprises, des gradés adressent des plaintes à la Ligue des Droits de l'Homme pour mauvais traitements, tutoiement, rudoïement. Dans les usines, la fréquentation des ouvrières françaises, la complicité dans le travail et au-delà les relations amoureuses, contrariées par l'encadrement, furent décisives dans leur prise de conscience d'une subversion

possible de la domination coloniale. La rencontre avec les femmes françaises, égales et non plus inaccessibles comme dans la colonie, bouleversa le dogme d'un ordre social racialisé.

Dans la population française, la présence des coloniaux fut diversement tolérée. A la curiosité et à la sympathie initiales se mêlèrent vite des sentiments moins amènes. Les pénuries grandissantes et le recours aux coloniaux pour maintenir la production lors des grèves de 1917 provoquèrent la méfiance et même le rejet à la fin de la guerre.

L'armistice, en sonnant l'arrêt de la production de guerre et le retour des Français à l'usine, entraîna le débouchage et le rapatriement des coloniaux, dont l'emploi et le maintien durables en métropole avaient d'ores et déjà été exclus. En 1919, discréditer la valeur professionnelle des ouvriers coloniaux servit à justifier leur renvoi. Le ministère du Travail établit des «*classements*» du rendement ouvrier, dans lesquels les Européens arrivaient en tête, suivis des Kabyles et des Marocains et où les Indochinois et Malgaches fermaient la marche. L'emploi futur de la main d'œuvre étrangère, conditionné par ses capacités d'assimilation, avait été pensé dès 1916 par Picquenard :

« La main-d'œuvre étrangère devra être utilisée presque exclusivement

pour les travaux les moins rétribués [...]. Les éléments étrangers ayant de la valeur, [...] et susceptibles de se fondre rapidement dans la population française pourraient être naturalisés par étapes [...]. Les autres seraient éliminés [...] au fur et à mesure que les nouvelles générations plus nombreuses arrivant à l'âge d'homme permettraient de les remplacer. »

Si les Nord-Africains rentrèrent rapidement, le maintien contractuel des Indochinois pour six mois de plus n'avait pas été anticipé. A la fin de 1918, le ministère de la Guerre envoya 15 000 Vietnamiens aux chemins de fer du Nord et de l'Est pour la réfection des voies ; en 1919, le ministère des Travaux publics en affecta 25 000 comme fossoyeurs ou terrassiers dans les régions dévastées. La dégradation de leurs conditions de vie coïncida avec la multiplication des troubles sociaux et politiques. En juin, l'appel à la grève générale mobilisait plus de 100 000 salariés, dont les modes de contestation et d'organisation firent des émules : en mai déjà, des Indochinois à Chaumont avaient réclamé la journée de huit heures ; à Compiègne, ils jugeaient anormal que leur temps de travail excédât celui des Français et exigeaient le même salaire.

L'aspiration à l'égalité était encore alimentée par le réveil des revendications politiques et nationalistes, diffusées dans les cantonnements. La Conférence de la Paix et l'affirmation par Wilson du droit des peuples à l'auto-détermination soulevèrent un immense espoir parmi les contingents coloniaux. Les interprètes, sous-officiers, tirailleurs démobilisés, ouvriers spécialistes rejoignaient à Paris les étudiants et les politiques de leurs pays en exil. Les Vietnamiens Phan Chau Trinh et Phan Van Truong rédigeaient avec Nguyễn Ai Quốc, le futur Ho Chi Minh, le manifeste des *Revendications du peuple annamite*, diffusé à la Conférence de la Paix et dans les



Fête du Nouvel an vietnamien à la poudrerie de Bergerac.

milieux socialistes de la capitale. Les Malgaches Ralaimongo et Stéfany fondaient la Ligue pour l'accès des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen. En 1921, des militants vietnamiens et malgaches, anciens ouvriers ou combattants, fondaient l'Union intercoloniale, parti à l'avant-garde de la lutte anticolonialiste et le dotaient en 1922 d'un journal *Le Paria*, dont Nguyễn Ai Quốc sera le rédacteur en chef. En 1923, Tran Xuan Ho, interprète des contingents de 1916 à 1919, publiait dans *Le Paria* un article rappelant l'impôt du sang et la faillite des promesses françaises. En 1926, Abdelkader Hadj Ali, lui aussi interprète à Bordeaux pendant la guerre, fonda avec Messali Hadj l'Etoile Nord-africaine, association de travailleurs émigrés qui, dès 1927, introduisait la revendication de l'indépendance nationale dans son action.

Mais la très grande majorité des recrues fut rapatriée entre 1919 et 1920. En Indochine et en Algérie, les promesses de promotion sociale faites

lors des enrôlements, comme l'accès à la citoyenneté française, des postes dans l'administration, des attributions de terres ou la possibilité de poursuivre des études ne concernèrent que les fils de notables, qui avaient constitué en France l'encadrement des contingents. Le régime de l'indigénat ne fut pas remis en cause et la politique d'association avec les élites indigènes fit long feu.

Le contrat-type à durée limitée avec rapatriement obligatoire se généralisa. Les Vietnamiens du Delta du Fleuve Rouge partirent travailler sur les plantations du sud de l'Indochine ou dans les mines de Nouvelle-Calédonie, avec des contrats léonins, bien pires que ceux de la Grande Guerre. Cette nouvelle émigration de travail accrut la déstabilisation sociologique des communautés villageoises dans les colonies, profondément ébranlées par la prolétarianisation de la paysannerie déclenchée par les recrutements de 1916. En Indochine, elle fournit un des ressorts des révoltes populaires

des années 30. Kabyles et Oranais émigrèrent dans l'entre-deux-guerres pour répondre aux besoins croissants de la métropole en main d'œuvre. Si des traités de libre circulation de la main d'œuvre furent signés entre la France et les pays européens, les migrations coloniales furent à l'inverse de plus en plus surveillées avec la création en 1923 du Service de surveillance en France des communautés originaires des colonies et en 1925 du Service des Affaires Indigènes Nord-Africaines à la Préfecture de Police de Paris.

Les émigrés des colonies devinrent ainsi pour les décennies à venir la variable d'ajustement nécessaire à l'économie française pour les travaux les moins qualifiés, avec des salaires inférieurs et dans un contexte d'isolement social qui les pousseront vers la lutte pour l'indépendance.

Mireille Le Van Ho,
Archiviste paléographe

LES TRAVAILLEURS INDOCHINOIS EN FRANCE PENDANT LA GUERRE (1939-1952) (deuxième partie)

L'histoire des 20 000 travailleurs indochinois de la Seconde Guerre mondiale a failli s'arrêter en 1952, avec le rapatriement des derniers de ces hommes, envoyés de force en France en 1939 afin de travailler dans les usines d'armement (voir *AROM* n°42-43). Alors que 3 000 d'entre eux faisaient le choix de rester en France, un lourd silence s'installa sur cette page peu glorieuse du passé colonial français. On l'a crue bientôt définitivement oubliée. Et pourtant... Soixante-sept ans plus tard, à l'occasion de la parution en 2009 du livre *Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France 1939 - 1952* (Actes Sud), la mémoire de ces événements ressurgit brusquement, avec articles de presse, passage à la télévision, films, expositions et commémorations diverses. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps



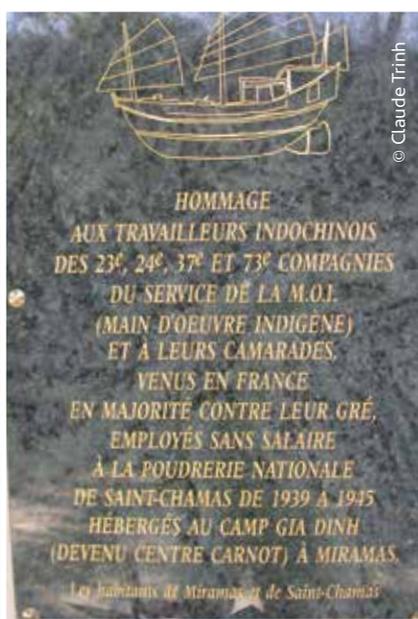
Journée d'hommage aux travailleurs indochinois organisée par la ville d'Arles, 10 décembre 2009.

avant que l'on entende enfin parler à nouveau de ces hommes ? Il existe plusieurs raisons à cela. La première réside dans le silence des pères. Ceux qui sont restés en France n'ont jamais rien raconté à leurs enfants de leur départ du Vietnam, et des premières années dans les camps d'internement en métropole. « *A partir du moment où j'avais choisi de faire des enfants français, je ne voulais pas qu'ils grandissent avec une mauvaise image de leur pays* », expliquent aujourd'hui plusieurs anciens travailleurs indochinois. Quant à ceux rentrés au Vietnam en pleine guerre de leur peuple contre les soldats français¹, ils furent immédiatement soupçonnés d'avoir travaillé pour l'armée ennemie pendant ces années passées en France, un malentendu

historique qui les obligea pendant des décennies à taire leur passé.

A ce silence, s'ajoute la difficulté des peuples à regarder et reconnaître les pages sombres de leur passé. En France, certains épisodes particulièrement cruels de l'histoire coloniale² (enfumades en Algérie en 1845, massacres à Sétif et Guelma autour du 8 mai 1945, puis en 1947 à Madagascar, tortures, etc.), pourtant de plus en plus connus des historiens, tardent toujours à être officiellement reconnus par l'Etat. Une telle occultation ne favorise pas la connaissance par la population.

Dernière raison de ce long silence : la difficulté de la diffusion des travaux des spécialistes. Car des travaux sur les travailleurs indochinois, il y en



Poudrerie de Saint-Chamas, plaque à la mémoire des travailleurs indochinois, 16 octobre 2011.

1 La guerre d'Indochine débuta en novembre 1946 avec le bombardement de Haïphong par l'aviation française (plusieurs milliers de morts civils), et se termina par les accords de Genève le 21 juillet 1954.

2 Une histoire qui dura plus de trois siècles, entre la prise de possession des Antilles au XVII^{ème} et la fin de la guerre d'Algérie en 1962.

a eu. Dès 1946, Pierre Ange-
li, jeune fonctionnaire français
affecté à l'encadrement d'une
compagnie de travailleurs indo-
chinoïses, choisit d'utiliser son
expérience récente comme su-
jet d'une thèse de doctorat, qu'il
soutiendra à la faculté de droit
de Paris³. En 1988, Liêm Khê
Tran Nu, étudiante à l'université
de Nanterre, leur consacre
son mémoire de maîtrise⁴. En
1983, Benjamin Stora, avant de
se spécialiser sur l'Algérie, se
penche sur leur histoire dans
un article paru dans les Cahiers
du Centre d'études et de re-
cherches sur les mouvements
trotskyste et révolutionnaires
internationaux (CERMTRI)⁵. En
1996, un film documentaire,
Les hommes des trois Ky, de
Dzu Le Lieu, est diffusé un soir
sur la chaîne *Planète*...à minuit.
Puis un ancien interprète du
service de la main d'œuvre in-
digène (MOI) resté en France,
Lê Huu Tho, publie en 1997 ses
mémoires aux éditions L'Har-
mattan : *Itinéraire d'un petit mandarin*.
En 2003, le fils d'un ancien travailleur
indochinois crée un site Internet dé-
dié à la mémoire de son père et de ses
20 000 anciens camarades⁶. Autant
d'initiatives diverses et riches d'infor-
mations qui resteront cependant dans
l'ombre.

3 Pierre ANGELI, *Les travailleurs indochinois en France pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945)*, thèse de doctorat, Faculté de Droit de l'Université de Paris, soutenue le 16 mai 1946, 212 pages.

4 Liêm Khê TRAN NU, *Les travailleurs indochinois en France de 1939 à 1948*, mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier. Université de Paris X, 1987/1988, 254 pages.

5 Benjamin STORA, *Les travailleurs indochinois en France pendant la Seconde Guerre Mondiale*, cahier du CERMTRI n°28, avril 1983, 37 pages.

6 www.travailleurs-indochinois.org



Mémorial national aux travailleurs indochinois, Salin-de-Giraud.

Ce n'est qu'en 2009, année de la publication de *Immigrés de force* aux éditions Actes Sud, qu'un large public commence à prendre connaissance de cette page d'histoire coloniale. Pourquoi le voile se lève-t-il enfin ? Parce que ce livre a été publié par une maison d'édition importante ? Parce qu'il a été écrit par un journaliste, et aurait bénéficié d'un regard bienveillant de la part de collègues ? Parce qu'il mêle travail historique sur les archives et témoignages humains, créant un style d'écriture accessible à tous ? Parce que ce travail, produit par un chercheur sans aucun lien familial avec le Vietnam, offre a

priori plus de gages d'objectivité ? Ou encore parce que, cinquante ans après l'évanouissement définitif de son rêve colonial (indépendance de l'Algérie en 1962), la société française est aujourd'hui capable – voire désireuse – de regarder lucidement les pages sombres de son histoire ? Toutes ces hypothèses ont peu ou prou favorisé l'écho provoqué par *Immigrés de force*. La création d'une exposition itinérante en 2011⁷, puis l'adaptation du livre au cinéma par Lam Lê, dans *Công Binh, la longue nuit indochinoise*, sorti au cinéma en janvier 2013, ont fini de rendre accessible au plus grand nombre cette page d'histoire.

Par ailleurs, la publication de *Immigrés de force* a suscité un véritable réveil des mémoires. Des maires, dont la commune avait été particulièrement marquée par cet épisode, ont organisé des journées d'hommage aux travailleurs indochinois : Arles le 10 décembre 2009 ; Miramas/Saint-Chamas le 16 octobre 2011 ;

7 Pour des informations sur cette exposition, voir www.immigrésdeforce.com/l-exposition



Inauguration du mémorial de Salin-de-Giraud, 5 octobre 2014.

Toulouse le 30 novembre 2012 ; Bergerac le 14 décembre 2012 ; Sorgues le 6 septembre 2012⁸. Puis vint un Mémorial national, soutenu par l'Etat et toutes les collectivités territoriales de la région, et inauguré le 5 octobre 2014 à Salin-de-Giraud. Dans chacune de ces communes, comme dans les villes par laquelle est passée l'exposition itinérante, de vieilles personnes se sont soudain souvenues de ces étranges « Annamites », et ont commencé à en parler autour d'elles. Les médias locaux ont consacré de nombreuses articles ou reportages télévisuels à cette page d'histoire si longtemps enfouie⁹.

Surtout, alors que la plupart de leurs pères sont décédés depuis plusieurs années, des centaines d'enfants de travailleurs indochinois ont soudain découvert une histoire qu'ils ignoraient. « *Moi, c'est bien simple, avant le livre, je ne savais rien de l'arrivée de mon père en France !* », entend-on très souvent chez les uns ou les autres. A l'occasion de ces journées d'hommage, ces hommes et ces femmes d'une soixantaine d'années se sont rencontrés, et ont échangé leurs expériences. Prolongées sur Internet (e-mails, Facebook, etc.), ces rencontres ont favorisé leur rapprochement, tous partageant un même désir d'en savoir encore plus sur la trajectoire personnelle de leur père, et une même volonté de faire connaître cette histoire au plus grand nombre mais aussi de la faire reconnaître par la République française. Une minorité est allée jusqu'à se poser la question de savoir s'il faut ou non demander une réparation financière. Au début des années 1980, un groupe d'anciens travailleurs



Inauguration du mémorial de Salin-de-Giraud, 5 octobre 2014.

indochinois avaient tenté d'obtenir que les années passées au sein de la M.O.I. soient comptabilisées dans le calcul de leur retraite. L'Etat avait finalement accepté pour ceux restés en France, mais l'avait refusé aux autres. Quant à régler les salaires jamais versés, ou à indemniser le tort subi, il n'en a jamais été question¹⁰.

En 2012, le projet d'édification d'un Mémorial en Camargue a suscité la création d'une association par une poignée de descendants¹¹. Cette structure s'est depuis élargie, provoquant de nouveaux questionnements. Quelles formes de reconnaissance demander :

mémorial, journées d'hommage, inscription dans les livres scolaires, plaques commémoratives... ? Faut-il aller jusqu'à réclamer une réparation financière ? Quelle est la légitimité d'un tel combat par rapport à ceux menés pour la mémoire d'autres victimes de l'histoire de France (Juifs, Harkis, Algériens, Républicains espagnols...) ? Autant de questions qui traversent cette association de descendants, et montrent que l'écriture de l'histoire des travailleurs indochinois est encore loin d'être achevée.

Lors de l'inauguration du Mémorial, le sous-préfet d'Arles, Pierre Castoldi, parlant au nom du gouvernement français, a reconnu officiellement que « *20 000 travailleurs indochinois ont été arrachés à leur terre natale et conduits de force sur le sol de France* ». Que ces hommes ont vécu « *le déracinement, l'isolement, des conditions de travail abominables, et l'oubli* ». Le gouvernement affirme aujourd'hui que « *l'hommage et la reconnaissance de la France doivent être à la hauteur du sacrifice de ces hommes* ».

Pierre Daum

Journaliste, auteur de « *Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France 1939 – 1952* » (Actes Sud, 2009, préface de Gilles Manceron).

8 Pour des informations sur ces hommages, voir www.immigrésdeforce.com/le-livre/reconnaissance

9 Jusqu'alors, seule avait été rappelée, par un monument, la mémoire des travailleurs décédés dans des camps en Afrique du Sud après l'arraisonnement par la marine britannique du bateau qui les ramenait en Indochine. Une stèle, érigée par le Souvenir Français en 1979, avait été inaugurée par l'ambassadeur de France là où ils reposent à Durban.

10 Sous l'impulsion de Frédéric Vigouroux, maire de Miramas (BdR), une série de Questions écrites ont été déposées au Parlement depuis décembre 2011 par des députés et sénateurs de quatre partis, PCF, PS, Verts et UMP. Reprenant à chaque fois à peu près la même formulation, les élus demandent au gouvernement « *de bien vouloir envisager la reconnaissance officielle de ce drame de l'histoire coloniale et la juste indemnisation des familles de ces travailleurs* » (Question écrite n° 21284 de M. Roland Povinelli, sénateur des Bouches-du-Rhône, publiée dans le JO Sénat du 08/12/2011 - page 3115). Le 7 février 2020, une Proposition de résolution (n°2665) a été déposée par Stéphanie Do, députée La République en marche de Seine et Marne (77). Elle porte sur « *la reconnaissance des travailleurs vietnamiens réquisitionnés de force ayant contribué à l'effort de guerre français* ».

11 Association pour un Mémorial aux Ouvriers Indochinois (MOI), dont le siège est aux Saintes Marie de la Mer, et la présidente Myriam Lê Hùu Thô. www.memoire-ouvriers-indochinois.fr.

L'HYDRODIPLOMATIE ET LA PÉRENNISATION DE LA PAIX HYDRIQUE

L'or bleu : une richesse en voie de disparition



Les images tirées de la collection de l'auteur sont des exemples de retenues en France et au Liban.

L'eau s'est désormais transformée en un besoin urgent pour le développement durable de la planète Terre vu les changements globaux dont nous sommes témoins depuis 40 ans. Ces transformations ont été causées par l'Homme qui gère mal les ressources naturelles en commettant des excès dans leur exploitation. En effet, la consommation s'accroît chaque année et pousserait les ressources à disparaître progressivement, rendant de ce fait impossible la satisfaction de la demande puisque la croissance démographique nous fera atteindre 9 milliards d'individus dans le futur proche.

L'eau est la principale ressource renouvelable sur la Terre et elle est le fondement même de la survie et de la continuité de l'Homme. Elle est toutefois devenue l'un des principaux sujets qui préoccupent à la fois les citoyens et les responsables de toutes les nations, car répondre à la demande croissante en eau pose de grands défis à l'heure actuelle et à l'avenir. D'une part, l'eau est intimement liée à la sécurité alimentaire et à la stabilité sociale et d'autre part, elle fait

partie intégrante des différents aspects de la production ou de l'exploitation d'énergie.

Aujourd'hui, l'eau partagée entre les pays riverains constitue un facteur de tensions et de conflits majeurs. La gestion unilatérale des ressources hydriques et l'absence d'une politique de coopération convenable freinent la réalisation de la paix hydrique et engendrent une multitude de bouleversements qui menacent plus que jamais la gestion des bassins transfrontaliers.

Il est utile de noter que le partage équitable de l'eau doit être inclus dans un schéma global de développement socio-économique des bassins internationaux impliquant une coopération hydrodiplomatie entre les pays riverains. C'est certainement la première condition à remplir afin d'éloigner le spectre conflictuel hydrique.

L'application du concept de l'Hydrodiplomatie constitue un choix politique pour les Etats se partageant un bassin

transfrontalier dans le but de générer des bienfaits et aboutir à asseoir une diplomatie environnementale répondant aux Objectifs du Développement Durable.

Qu'est-ce que l'Hydrodiplomatie ?

L'Hydrodiplomatie est un outil au service de la construction d'une gestion intégrée des ressources en eau, nationale et transnationale, selon un modèle coopératif, loin de la logique fragmentée, sécuritaire ou hégémonique qui compromet de plus en plus le développement socio-économique de nombreux pays.

L'Hydrodiplomatie veut construire une nouvelle forme de gouvernance qui porte l'ambition de construire la paix, un processus pour la prévention, la médiation et la résolution des conflits sur l'eau. Il s'agit d'exclure toute forme de domination d'un pays sur l'autre, d'éloigner la militarisation de l'accès aux sources d'eau et de repousser le concept de gestion sécuritaire ou hégémonique de la ressource.

Les objectifs principaux de l'Hydrodiplomatie sont donc :

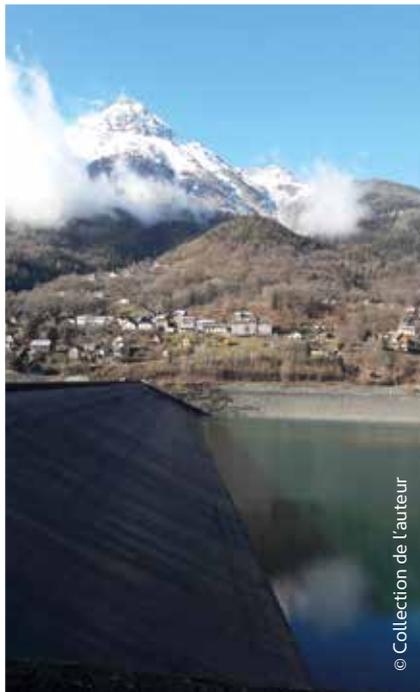
- d'éloigner les tensions au niveau des bassins versants en faisant de l'eau non une source de conflit mais un catalyseur de paix ;

- de sécuriser la ressource en eau et l'alimentation pour les générations présentes et futures dans le respect des principes du développement durable ;

- de créer une dynamique de développement économique régionale intégrant le nexus eau-énergie-alimentation qui relie différents facteurs interdépendants du développement économique et social des pays concernés.

Pour parvenir à ses fins, l'Hydrodiplomatie mobilise à la fois l'expertise technique et la diplomatie. Elle associe les diplomates, les experts scientifiques, le monde académique, les décideurs politiques au niveau des bassins transfrontaliers, afin de parvenir à un partage équitable et à une utilisation raisonnable de l'eau en vue d'aboutir à une situation de succès mutuels, de type « gagnant-gagnant », entre pays et régions riveraines.

Il faut bien garder présent à l'esprit que la tâche de l'Hydrodiplomatie ne se limite pas à la conclusion d'accords sur le partage de la ressource en eau. C'est un processus continu, qui se poursuit une fois les accords conclus, pour entretenir la culture de la paix et de l'eau sur une base permanente, en



© Collection de l'auteur

faisant fonctionner des institutions partagées chargées de leur gouvernance.

Ce processus crée un environnement géopolitique plus stable et favorable aux échanges de données techniques entre les pays.

L'acceptation et l'utilisation croissante de la notion de « Nexus » des « Ecosystèmes Eau-Energie-Alimentation » dans l'agenda international élargit la portée et le potentiel de l'Hydrodiplomatie, puisque le « Nexus » encapsule l'interdépendance entre de nombreux aspects importants de la vie et de l'économie des sociétés et des pays et, par conséquent, des relations critiques avec leurs voisins sur des questions d'une importance particulière pour la sécurité des ressources naturelles et le développement humain.

En effet, l'approche du Nexus, en Méditerranée et au Moyen-Orient en particulier, pourrait être utilisée



© Collection de l'auteur

comme un outil d'Hydrodiplomatie prometteur d'intégration et d'équilibre, permettant aux secteurs et aux négociations au-delà de ceux qui sont directement liés à l'eau, de contribuer à des accords viables et mutuellement bénéfiques avec des gains socio-économiques potentiellement importants pour les parties concernées. De même, l'Hydrodiplomatie pourrait contribuer à des accords équilibrés impliquant toutes les composantes du Nexus.

L'Hydrodiplomatie basée sur une haute éthique et transparence dans la prise de décision, en particulier concernant les infrastructures d'eau, pourrait grandement renforcer la confiance mutuelle et la coopération constructive pour le partage des avantages de l'eau.

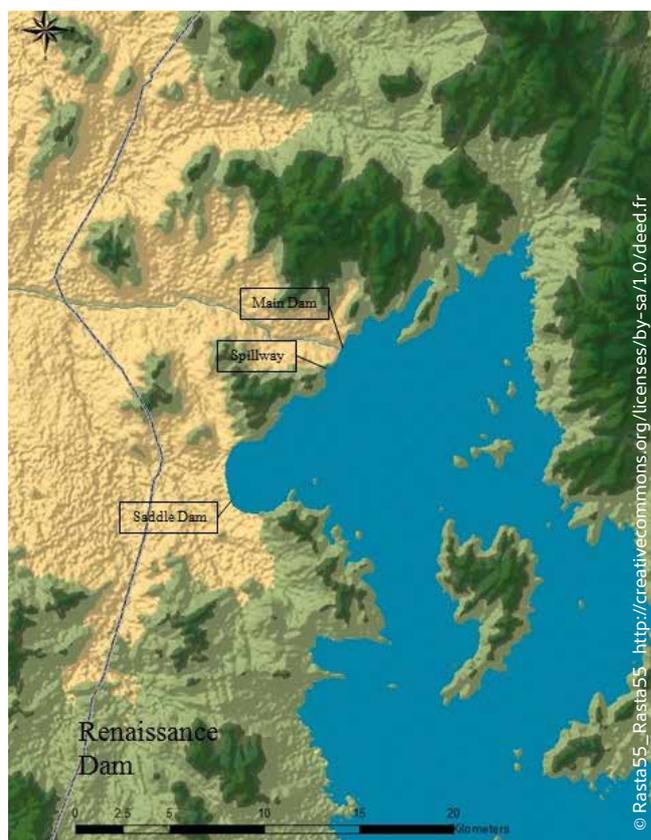
La promotion des dialogues sur l'Hydrodiplomatie en combinaison avec des initiatives de coopération régionale peut être très utile, surtout si elle est assistée par des activités de renforcement des capacités sur l'Hydrodiplomatie pour les parties prenantes et les experts clés impliqués, y compris les jeunes diplomates, les parlementaires et les personnes employées dans les médias.

Renforcer la culture de l'eau et de la responsabilité par une éducation appropriée, au niveau des ménages, et aux niveaux locaux, nationaux et transfrontaliers, pourrait contribuer à aborder non seulement les défis de l'eau (par exemple en réduisant le gaspillage de l'eau et de la pollution), mais aussi la réduction des malentendus et des idées fausses parmi les voisins, contribuant ainsi à la compréhension internationale qui est une condition préalable essentielle pour le développement durable en Méditerranée.

Il est à noter que l'approche de l'Hydrodiplomatie a été pratiquée avec succès dans les bassins internationaux et présente un ensemble de lignes directrices concernant le processus de négociations sur les questions relatives à l'eau. Partant de là, l'Hydrodiplomatie s'avère un préalable nécessaire à la paix hydrique au niveau du Grand Barrage de la Renaissance Ethiopienne (GERD).

Le Barrage de la Renaissance : une source de conflit et de discordes entre les pays riverains

De nos jours, le Nil connaît un nouvel essor conflictuel lié à la finalisation de la construction du Grand Barrage de la Renaissance Ethiopienne mais aussi à son volume de stockage surdimensionné et techniquement non validé par des autorités compétentes en la matière telles que le Comité International des Grands Barrages (CIGB).



Vue aérienne du Grand Barrage de la Renaissance Ethiopienne

La problématique de l'eau liée à ce bassin est un point vital pour l'Égypte dont le territoire est implanté dans un des plus grands déserts du monde. D'un point de vue économique, le Nil est le principal outil du développement et de la richesse des nations concernées sachant que plus de 90% de la population égyptienne vit sur les bords du Nil et que l'économie entière de l'Égypte repose sur ce fleuve et sur son apport hydrique ; ceci montre le danger que pourrait causer le projet éthiopien s'il ne prend pas en considération la présence et la situation particulière des pays riverains.

Le dimensionnement excessif de cet ouvrage pose sans aucun doute nombre de problèmes, en particulier ceux qui sont liés à la préservation de l'écosystème du Nil en tant que patrimoine naturel et historique où la civilisation pharaonique a connu son essor. D'autres paramètres restent jusqu'à ce jour non réglementés ni contrôlés et influent négativement sur la régulation hydrique du Nil bleu, à savoir :

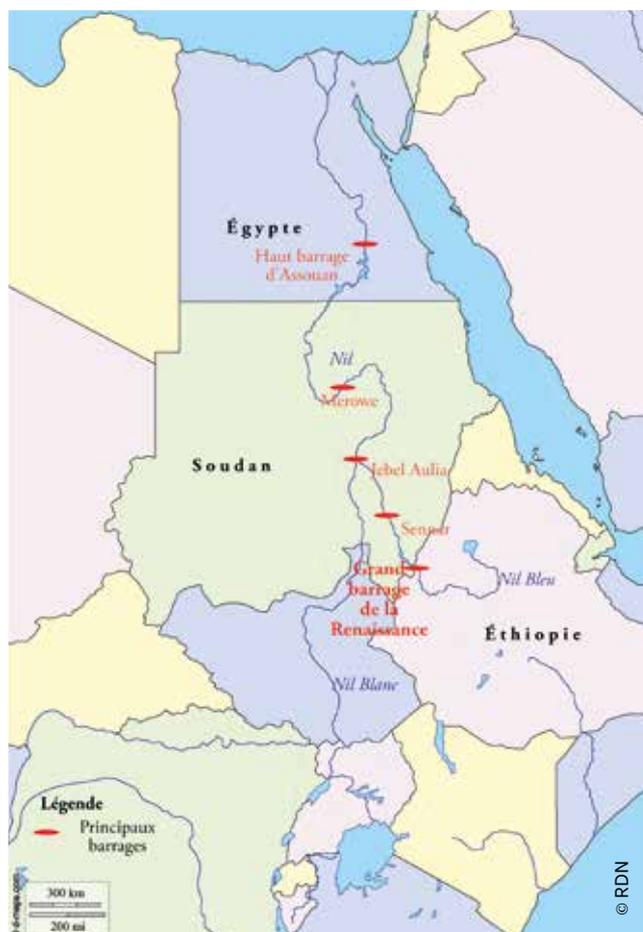
- la stabilité structurelle du barrage de la Renaissance,
- l'impact environnemental de la retenue,
- l'exploitation non programmée du barrage en période d'étiage et de crues, qui pourrait engendrer une diminution de la crue et une sécheresse lourdement destructrice.

- l'approvisionnement en eau des pays en aval.

Il est donc urgent de signaler que la géomorphologie de ce cours d'eau est menacée par un certain nombre de processus et de conditions environnementales comme la composition physique du terrain, l'érodabilité de son lit, la végétation, le transport de sédiments et leur vitesse de dépôt.

A ce niveau-là, l'eau provoque, par son stockage, sa gestion unilatérale, sa distribution aléatoire et sa géographie spécifique, plusieurs sources de tensions et de conflits à venir entre les pays arabes d'un côté, à savoir le Soudan et l'Égypte, et d'un autre côté les pays africains tels que l'Éthiopie et ceux du Nil blanc, sachant que la géopolitique de l'eau dans la région domine depuis plusieurs décennies les relations internationales en Afrique de l'Est et pèse lourdement dans la diplomatie de ces pays.

Il est important de rappeler qu'en 1999 neuf pays se sont associés à côté de l'Égypte au sein de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) mise en place avec l'aide de la Banque Mondiale



afin de renverser la tendance historique des confrontations et conflits et en vue d'exploiter le Nil comme un catalyseur de coopération et d'intégration. Malheureusement, cette initiative n'a pas abouti malgré le soutien de la communauté internationale et ses encouragements pour consolider la coopération entre les pays nilotiques. Cela concerne d'abord et en priorité, bien entendu, le soutien financier pour le développement des pays du bassin.

L'Hydrodiplomatie et le Nexus : une sortie de crise pour l'Éthiopie

Le droit international exige que les États riverains coopèrent entre eux en s'appuyant sur des ossatures claires et des concepts reconnus tels que l'Hydrodiplomatie et les « trois composantes » du Nexus : Eau, Énergie et Alimentation, qui représentent les trois objectifs du développement durable, ODD 2, 6 et 7. Les trois pays : l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan ont besoin de sécuriser leur alimentation, leur énergie et l'eau potable pour leur population. L'Égypte étant déjà un pays qui dispose d'une production énergétique satisfaisante aurait uniquement besoin d'une eau abondante pour son alimentation et ses besoins en eau potable, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays riverains tels que l'Éthiopie qui veut produire 7000 MGW dont 3000 MGW pour sa demande énergétique locale et vendre le reste aux pays africains par lesquels passe le Nil Blanc, dans le but de fournir des fonds financiers pour améliorer sa situation économique. Le Soudan, État qui se situe à la confluence du Nil Blanc et du Nil Bleu aurait aussi besoin d'une énergie abondante pour le développement de son pays. Ainsi le stockage excessif de l'eau dans le barrage de la Grande Renaissance pourrait affecter directement le remplissage des barrages soudanais et mettre hors état d'exploitation des stations de potabilisation de ce pays.

Pour cela, il valait mieux s'entendre d'abord sur le remplissage et la taille du barrage, qui aurait dû être de 14 milliards de mètres cubes, et non de 70 milliards, car la production de 8 mille mégawatts nécessite techniquement que la taille du barrage soit de 14 milliards, et pas plus. Il est aussi urgent de prévoir la construction d'une diversion pour que l'eau continue son chemin vers les pays aval. Le remplissage devrait être échelonné dans le but de ne pas affecter le Soudan et l'Égypte. La deuxième étape consistait à lancer le processus institutionnel en créant une agence des bassins à l'instar de l'Initiative du Nil, qui n'a pas réussi parce que les pays en question n'ont pas voulu partager leurs données hydrologiques telles que les périodes de crues et d'étiage. Le processus diplomatique et politique viendra en dernier lieu pour couronner un accord durable sur le bassin.

La bonne volonté déclarée par Président Sissi en 2015



Le Grand Barrage de la Renaissance Ethiopienne.

pour la construction du barrage de la Renaissance par l'Éthiopie n'a pas été honorée par Addis-Abeba, qui en a profité pour instaurer son unilatéralisme sur le Nil Bleu. Mais à cette époque, l'Égypte passait par une période critique qui consistait à stabiliser le pays et n'a pas pu exercer la pression nécessaire pour mettre fin à cet état de fait.

Pour ce qui est de sa position politique, un conflit potentiel est exclu car le gouvernement du Caire dispose de beaucoup de moyens pour asseoir une paix régionale ferme et forte.

En revanche, comme la Turquie maintenant devrait lâcher l'unilatéralisme dans la gestion du Tigre et de l'Euphrate, l'Éthiopie aura à suivre cette même voie en vue d'établir les bases solides de la stabilité régionale longtemps espérée.

Ainsi, il va falloir mettre l'accent sur l'abandon du « principe Harmon » et la prétention de la souveraineté absolue du pays en amont sur les eaux internationales, qui contredisent la question du partenariat.

La coopération transfrontalière : levier de la paix et de la stabilité riveraine

La coopération entre les pays qui partagent des bassins internationaux est une question de survie pour les générations futures et un moyen inévitable pour le développement durable des pays du cours d'eau en question. C'est aussi une opportunité pour bénéficier des bienfaits économiques qui pourraient être générés. Cette coopération doit être fondée sur les principes et les normes du droit international et des conventions onusiennes, afin que les intérêts de tous les États soient pris en considération. La coopération transfrontalière n'aura pas lieu sans une volonté politique guidant tout le monde, et une volonté ferme d'utilisation juste et raisonnable des ressources en eau partagées, car le principe de souveraineté absolue exigé par certains pays situés à l'amont

des bassins ne peut être accepté par la communauté internationale.

Il est regrettable que les trois pays riverains du Nil Bleu en l'occurrence l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie n'aient pas été en mesure de parvenir à un accord qui garantisse le droit à l'eau de ces nations. Espérons que les négociations sur le barrage reprendront immédiatement et avant le début du deuxième remplissage, avec l'aide des parties proposées par l'Égypte et le Soudan, afin de parvenir à un accord juridiquement contraignant pour tous pour l'exploitation de cet ouvrage.

Le fait de ne pas parvenir à un accord entraînerait une situation dangereuse dans la région qui pourrait dégénérer vers un conflit ouvert à toutes les conséquences.

Il est internationalement reconnu que le concept de l'Hydrodiplomatie et l'approche du Nexus présentent l'unique solution pour une gestion optimale des cours d'eau transfrontaliers tels que le Nil, le Tigre et l'Euphrate et le Jourdain. La récente déclaration du président Sissi a fixé la règle du jeu pour entamer des initiatives sérieuses et durables. La solution à la crise actuelle devrait donc se baser sur le consentement de tous les pays riverains.

Cette prise de position ferme de la part du président Égyptien a incité dernièrement le gouvernement éthiopien à annoncer sa volonté de partager des données sur l'eau avec l'Égypte et le Soudan et il serait souhaitable que les Éthiopiens n'aient plus recours au « principe de Harmon », qui signifierait la souveraineté totale sur l'eau de la part du pays amont en contradiction avec tous les accords internationaux. Mais les Éthiopiens ne bénéficient pas d'une large marge de manœuvre, car le Nil Bleu n'est pas le leur, lui qui appartient aux trois pays concernés, et l'Égypte dispose de nombreux moyens puissants pour arrêter la déstabilisation de la région; comme elle le fait pour lutter contre le terrorisme.

En se basant sur tout ce qui précède, il est clair que le meilleur moyen d'asseoir une paix durable sur le Nil est d'instaurer un cadre institutionnel pour la coopération régionale. Ceci permettrait de faciliter la circulation des facteurs de production, des capitaux et des investissements directs afin de parvenir à un développement durable des trois pays riverains concernés.

Ce type de coopération est aujourd'hui plus que jamais



© Collection de l'auteur

indispensable à la réalisation de la paix et des objectifs communs de développement et de prospérité.

Cette démarche constituera une solution durable pour pallier la pénurie d'eau et offrir aux générations futures une paix durable pour la région. L'eau serait alors un moteur pour l'entente et l'application de la « Culture de la paix » dans les pays se partageant le Nil.

Conclusion générale

L'eau, source de tensions et d'instabilité, peut aussi être un puissant instrument de coopération et un appel à une intégration régionale pouvant encourager le dialogue sur les eaux transfrontalières en intensifiant les échanges et la communication paisible entre les pays riverains.

Les plans coopératifs nationaux et régionaux doivent être de plus en plus liés. Grâce à cette plus grande connectivité, les pays concernés peuvent avancer conjointement vers un développement économique plus fort aux niveaux régional et national, tout en construisant des interdépendances qui renforcent la confiance et génèrent des processus à long terme d'engagement politique et de coopération. En fin de compte, s'éloigner des perceptions profondément enracinées et adopter d'autres idées réalistes permettra aux pays

riverains de franchir le pas vers cette nouvelle ère de coopération régionale basée sur une Hydrodiplomatie active et une démarche participative entre les États en questions.

Alliant la science et la politique, l'Hydrodiplomatie est donc un outil essentiel pour proposer des solutions techniques susceptibles d'assurer une répartition équitable de l'eau entre les peuples et les États, et de permettre une gestion plus durable de cette ressource.

En mettant en place de bonnes pratiques de coopération, elle ouvre aussi la voie à une gestion mieux intégrée des trois composantes du Nexus eau-énergie-alimentation.

Les avis de tous les experts convergent sur le fait qu'une réussite de l'Hydrodiplomatie requiert une volonté politique affirmée de la part de chaque pays impliqué. Un manque de consensus entre les pays riverains retarde évidemment la prise de décision et engendre des conséquences négatives sur la gestion du bassin en question, et sur le bien-être des populations.

*Fadi Georges Comair,
Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer et
Président du Conseil du Programme Hydrologique Intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO, ancien Directeur général des ressources hydrauliques et électriques du Liban*

AU SUJET DE LA SOIE ... !

La légende veut que la soie soit originaire de la Chine, entre 2000 et 3000 avant Jésus Christ, l'épouse d'un empereur ayant découvert que les cocons pouvaient être dévidés et que leurs fils pouvaient être tissés pour confectionner de magnifiques tissus.

Cependant, les recherches effectuées en Inde laisseraient supposer que la soie était déjà connue et utilisée dans la Vallée de l'Indus à une époque aussi ancienne.

Toujours est-il que pendant très longtemps, la soie resta un monopole de la cour impériale de Chine, puis du pays tout entier. Les tissus étant l'un des produits précieux transportés par les caravanes, tout au long des historiques « Route de la Soie ». Ces dernières traversaient l'Asie Centrale, par divers chemins, pour arriver sur les rives de la Méditerranée, puis de là jusqu'en Italie et dans les autres pays d'Europe. Par ailleurs, il existait des routes maritimes partant de la Chine ou du Pakistan (point d'arrivée de l'une des routes de la soie terrestres) pour remonter le Golfe Persique et rejoindre la mer Rouge et l'Égypte. On a d'ailleurs retrouvé des linges de soie enveloppant certaines momies.



Jeune plant de mûrier.



Bombyx mori ver à soie sur feuilles de mûrier.

En France, c'est Olivier de Serres qui, le premier, tenta l'élevage des vers à soie et la plantation de mûriers dans les Cévennes. C'est lui aussi qui convainquit Henri IV de favoriser la plantation de mûriers et la production de la soie. Il semble que des mûriers aient été plantés au Jardin des Plantes, dès cette époque. L'espèce de vers à soie « élevée », *Bombyx mori*, continua de l'être, jusqu'à maintenant, en Ardèche, à Monoblet. Dans cette localité, il n'y a qu'une seule exploitation livrant vers au 5^{ème} stade et cocons à une petite entreprise (Sericyne) qui parvient à faire dévider aux vers leur filament de soie et à obtenir directement des tissus de soie. Dans les filatures, les cocons sont dévidés, moulinés et assemblés en écheveaux utilisés dans les ateliers de tissage pour confectionner tissus et par suite vêtements et objets divers.

Cela dit, il peut paraître curieux que l'on s'intéresse à la soie et par conséquent aux insectes qui la produisent, ainsi qu'aux plantes dont les vers à soie consomment les feuilles. Les circonstances qui m'ont amené à m'intéresser à la soie, aux vers qui la produisent, aux recherches et aux organismes qui rassemblent les chercheurs dans des

congrès ou colloques remontent à un projet de développement dans le nord-est de la Thaïlande, dont j'ai eu la charge de 1971 à 1980 et qui comprenait une composante sériciculture.

Dans les villages du Nord-Est (Pak Isarn), pendant la saison des pluies les femmes élèvent les vers dans des vans (kadong), recouverts d'un tissu pour éviter que les mouches (*uzy fly/Exorista sp.*) pondent leurs œufs dans les vers provoquant ainsi leur mort. Une fois les cocons récoltés, séchés, dévidés, les fils rassemblés en « flottes » (petits écheveaux), sont conservés pour être tissés pendant la saison sèche. Souvent ces tissus (sarong) sont confectionnés pour le mariage des filles de la famille et diverses cérémonies. Les motifs décorant ces sarongs varient suivant les provinces. Ceux de la Province de Surin (NE, longeant la frontière avec le Cambodge), où vivent des communautés khmères (sowi), sont particuliers. Quelques cocons sont cependant conservés pour une nouvelle génération et un nouvel élevage. Le nombre de cycles par an dépend de la quantité de feuilles de mûriers disponible. En général, un cycle dure 21 jours, mais suivant les conditions climatiques, la

température, l'alimentation, l'espèce ou la variété, le cycle peut aller jusqu'à 40 jours. Le cycle se décompose en 5 stades de durée variable. Lors de l'éclosion des œufs, les jeunes larves (vers) ne sont guère plus grandes que des fourmis. Entre chaque stade, les vers muent et se débarrassent de la « vieille » peau. A la fin du 5^{ème} stade, les vers effectuent ce qui est appelé la « montaison ». Les vers doivent se « vider » (se débarrasser de tout ce qui se trouve dans leurs intestins). Pour cela, ils doivent se mettre en position verticale en s'appuyant sur un support. Ces supports sont de taille et de forme variables, selon les époques et les pays. Pendant longtemps, dans les Cévennes, on a utilisé des branchages secs, ou des « faisceaux » confectionnés avec de la paille. Plus tard, les éleveurs ont utilisé des cadres en carton, avec des « logements/cases », chaque ver s'installant dans l'une des cases. Pourtant, il arrive que deux vers se retrouvent dans la même case, ils forment alors ce que l'on appelle un « doublon ». Pendant longtemps, à Bâle, se trouvait la seule usine à même de dévider ces « doublons ». Plus récemment, les éleveurs utilisaient des rouleaux en plastique ajourés (comme ceux utilisés dans les travaux publics

ou les chantiers). Ensuite les vers commencent à dévider le filament de soie de l'extérieur vers l'intérieur. Une fois le cocon confectionné, les vers se transforment en chrysalides. Après 3 à 4 jours, la métamorphose étant réalisée, les papillons sortent du cocon et, aussitôt, cherchent une ou des partenaires pour s'accoupler. Très peu de temps après, les femelles pondent de 400 à 500 œufs de la taille d'une tête d'épingle. A ce stade intervient un facteur génétique appelé voltinisme. Les vers peuvent être « monovoltins » (un seul cycle/an), « bivoltins » (2 cycles/an) ou « polyvoltins » (plusieurs cycles/an), selon l'espèce et le climat. Dans le cas des mono et bivoltins, les œufs entrent en « diapose » (durant plusieurs mois), jusqu'à ce que la température (28°) et l'humidité (80%) leur permettent d'éclore. Cette diapose peut être interrompue par un moyen thermique ou chimique.

Les cocons peuvent être de différentes teintes naturelles : blancs, beiges, jaunes, roses, bruns et bleutés. Tout serait parfait si ces vers étaient exempts de maladies ... ! Ce n'est pas le cas, la plus grave étant la « pébrine » (*Nosema bombycis*), qui peut être contractée lors du cycle, mais aussi



Moulinage.

transmise par la femelle à l'embryon. C'est cette maladie qui avait décimé, pour ne pas dire anéanti, les élevages en France au 19^{ème} siècle. C'est Pasteur qui a identifié l'agent pathogène et a établi qu'il pouvait être transmis de génération en génération. Pasteur a également trouvé un test permettant de déterminer si les femelles ou les œufs étaient contaminés. Dans ce cas, tout est détruit. Seuls les œufs sains peuvent être utilisés et commercialisés. Ils le sont, en général, dans des petites « barquettes » (cadre de bois léger, avec en dessous du papier et au-dessus une gaze, permettant aération/respiration et sortie des jeunes larves). Ces « barquettes » contiennent 20.000 œufs.

Un immense progrès a été possible lorsque le séquençage complet du *Bombyx mori* a été achevé, en 2010, par une équipe japonaise complétée par des équipes chinoises. Ceci a permis d'identifier les caractéristiques génétiques d'autres variétés de *Bombyx* que le mori, par exemple la variété mandarina, et d'effectuer des manipulations génétiques.

C'est à l'occasion de projets comprenant une composante soie



Cocons de *Samia ricini*.



Flottes de soie de Bombyx mori.

(Cambodge, Corée du Sud, Indonésie et Thaïlande) ou d'autres projets exclusivement consacrés au développement de la sériciculture (Bangladesh, Thaïlande), ou encore à l'occasion de congrès organisés dans les différents pays membres de la Commission Séricicole Internationale (ISC), que mon intérêt a été renforcé et de là ma participation à divers projets. L'ISC a été fondée après le 2^{ème} Guerre Mondiale par le Dr Schenck et reconnue par l'ONU. L'ISC a d'abord eu son siège à Alès, puis à Lyon jusqu'en 2017. Cette dernière a actuellement son siège à Bengaluru (Bangalore) en Inde, par suite de la décision des pays membres (à l'origine pays méditerranéens, puis élargie à l'Asie et depuis récemment à l'Afrique) de transférer le Secrétariat Général dans cette ville, siège du Central Silk Board.

Outre l'ISC, il existe une autre association l'APSERI fondée par le Dr Akai, qui est consacrée aux espèces sauvages de vers à soie. En effet, il existe des espèces sauvages, en général nocturnes, mais domesticables, produisant des cocons pouvant être dévidés et dont la soie est exploitable pour la confection de tissus :

- *Antheraea* produisant la soie « Muga » (*A. assamensis*), se nourrissant de feuilles d'arbres tels que le Som (*Persea bombicina*) ou le Soalu (*Litsaca polyantha*). La soie est d'un jaune doré, ce qui lui vaut le nom de « golden silk ».

- *A. pernyi* se nourrissant de feuilles de chêne, que l'on trouve essentiellement en Chine.

- *A. mylitta* et *A. paphia* en Inde, produisant la soie « Tasar » de couleur beige plus mat. Outre des tissus pour la confection de vêtements, elle est aussi utilisée pour les tissus d'ameublement. Les vers se nourrissent de feuilles de diverses essences d'arbres,

tels que *Terminalia tomentosa*, *T. arjuna* ou encore *Shorea robusta*.

Il existe une autre espèce sauvage, plus facile à élever : *Samia ricini* tire son nom du fait que le papillon se nourrit de feuilles de ricin, mais aussi de manioc. Cette soie porte le nom d'eri silk. L'élevage de *Samia* tend à se répandre, là où il est plus difficile de planter des mûriers mais où le ricin et surtout le manioc que l'on trouve partout, puisque faisant partie du régime alimentaire des populations locales.

Cela étant, du fait que l'on a séquencé entièrement le génome du *Bombyx mori*, il devenait tentant de procéder à des manipulations génétiques pour obtenir des vers transgéniques. C'est ainsi que les Japonais ont utilisé un gène d'araignée pour renforcer la ténacité des filaments et produire des fils et des produits plus solides. Ils ont également utilisé un gène de luciole pour produire des fils, des tissus et des vêtements luminescents. L'une des dernières innovations des Japonais est de produire un recombinant de collagène humain à partir de vers transgéniques nourris artificiellement et élevés dans des laboratoires très sophistiqués et sécurisés. Le personnel y porte combinaisons, masques et lunettes de protection et on ne peut les voir qu'à travers des vitres.

A propos des produits issus des



Samia ricini ver à soie sur feuilles de ricin.

glandes séricigènes, on peut citer le fil chirurgical. De même, à partir de la fibroïne (protéine constituant l'intérieur du filament), des lentilles pour la vue, des prothèses chirurgicales biocompatibles (non rejetables).

A la Tsinghua University, à titre tout à fait expérimental, des vers à soie nourris aux nanotubes de carbone ou de graphène produisent une sorte de soie « augmentée » ouvrant la voie à la fabrication des toutes sortes de vêtements connectés et intelligents.

Il serait injuste de ne pas mentionner Cuba et les efforts et réalisations de l'équipe du Centre d'Expérimentation, situé dans le Province de Matanzas, pour importer des œufs et produire de la soie. Par ailleurs les efforts de plusieurs pays africains (Ethiopie, Kenya, Rwanda, Ouganda) n'ayant pas de tradition séricicole, à l'exception de Madagascar, sont méritoires. Ces pays espèrent trouver là une source de revenus complémentaire pour la population rurale et, le cas échéant, des devises.

Pour terminer ce survol rapide des différents aspects de la sériciculture, on peut citer les principaux pays producteurs qui sont la Chine et l'Inde. Depuis 2015, on a constaté une certaine évolution, la Chine qui produisait en 2015, 170.000 tonnes n'en produisait

plus que 68.000 en 2019. Par contre l'Inde qui produisait en 2015, 28.523 tonnes en a produit en 2019, 35.820.

Un nouveau venu, l'Ouzbékistan qui ne produisait que 1.200 tonnes en 2015, est parvenu presque le double en 2019, avec 2.037 tonnes. En revanche, la production de la Thaïlande a augmenté légèrement passant de 698 tonnes en 2015, à 700 en 2019. Le Brésil s'en approchait avec 600 tonnes en 2015, mais a vu sa production se réduire avec seulement 469 en 2019. L'Iran a vu sa production doubler, passant de 120 tonnes en 2015, à 227 en 2019, après une baisse en 2018 (110 t). Un autre nouveau venu, la Corée du Nord a enregistré une production sensiblement croissante, passant de 350 tonnes en 2015, à 370 en 2019.

S'agissant de l'Ouzbékistan et de la Corée du Nord, il est probable que l'augmentation de leur production respective soit due, au moins en partie, à une délocalisation et aux investissements chinois. En effet, la sériciculture demande une main-d'œuvre importante et beaucoup de temps, sans compter l'importance des superficies plantées en mûriers. Le résultat est que beaucoup de producteurs se tournent vers des productions plus lucratives demandant moins de main-d'œuvre et de temps. C'est ce phénomène qui



Soieries indonésiennes.

s'est produit en Europe et au Japon.

Cela étant, la production mondiale (ne se limitant pas à celle des quelques pays mentionnés, sur un total de 22) a diminué presque de moitié, passant de 202.072 tonnes en 2015, à 109.111 en 2019.

En ce qui concerne la classification et la qualité des fils de soie, il n'est pas courant de faire état du nombre de mètres de tissus de soie tissés, en fonction de la quantité de kilogrammes ou de tonnes de fils, car cela dépend du « titre » des fils utilisés, exprimés en deniers. Un denier correspond au poids, en grammes, d'un fil de 450m. Ceci est la norme internationale établie, dès l'origine, par les filatures.

Si l'on veut se faire une idée de la quantité nécessaire pour un carré de soie de 30 gr, il faut certes ce poids de fil de soie mais cela n'indique pas la longueur totale de fils.

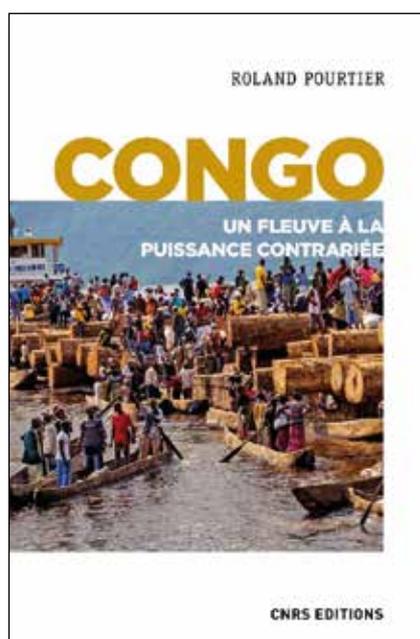
En définitive, compte-tenu du fait que le « titre » des fils de soie peut atteindre 100 deniers ou plus (tapisserie, ameublement, vêtements de cérémonie), on ne peut établir un poids moyen de soie à utiliser pour un mètre carré.



Soieries indiennes de Bombyx mori Muga, Tasar et Eri Silk.



CONGO Un fleuve à la puissance contrariée



Roland Pourtier
CNRS Editions

« Découvert » il y a plus de cinq cents ans par les Portugais, le Congo ou Zaïre (« la grande eau ») est longtemps demeuré une énigme. D'où provenait une telle masse d'eau douce que l'on retrouvait encore loin de la côte ? Impossible à remonter du fait de la force et du nombre de rapides et de cataractes, il demanda deux ans d'efforts à Stanley pour la reconnaissance de son cours. L'explorateur, parti de la côte orientale en 1875, surgit en 1877 sur l'estuaire occidental, révélant ainsi l'immensité du bassin fluvial (3 700 000 km²) du Congo, en grande partie navigable en amont. Rapidement, par ses manœuvres, le roi des Belges Léopold II réussit à en faire en grande partie (62% de sa superficie)

son domaine personnel, de sorte qu'en dépit des malversations de son régime, un auteur congolais a pu le qualifier ironiquement de « *plus grand chef d'État de l'histoire du Congo* ».

Avec un débit moyen de 41 000 m³/s. et une pente moyenne de 1,85 m/km. sur 25 kilomètres, les possibilités de transformation en énergie électrique ont enflammé les imaginations depuis un siècle. Le grand barrage d'Inga se fait toujours attendre en raison de l'insécurité nationale et de la conjoncture internationale. Dans les années cinquante, le Congo belge était présenté comme la grande puissance d'avenir en Afrique ; ce n'est plus le cas pour la RDC qui lui a succédé.

En amont des chutes, un réseau exceptionnel de voies fluviales navigables s'est transformé en un cimetière d'épaves. Le décrochage économique par rapport à l'Asie a été spectaculaire. En 1960, le PIB par tête du Congo belge dépassait celui de la Corée, certes dévastée par la guerre. Dégradation de l'économie due à l'impéritie des dirigeants plus intéressés par l'économie rentière (pétrole, mines) que par le développement rural : pour preuve, « le secteur pétrolier relève directement de la Présidence de la République ».

Selon la FAO, la RDC détient 25% du potentiel d'irrigation de l'Afrique, mais moins d'un quart des Congolais disposent d'un accès à l'eau potable. La cuvette congolaise concentrait les eaux, mais son centre, au cœur de forêts denses sempervirentes, est vide d'hommes. Depuis 1960, le renversement démographique de la RDC est prodigieux, la population est passée de 15 à 85 millions en 2020. Entre 1960 et 2018, le taux de population urbaine de la RDC est passé de 15 à 45%. Accroissement qui, compte tenu de « la faille gestionnaire des pouvoirs publics » laisse présager des guerres ethniques.

Aujourd'hui, « *l'Économie, c'est la débrouille* ». Les régions sont plus sûrement reliées au monde extérieur par l'avion et les smartphones que par les liaisons terrestres et fluviales intermittentes, aléatoires ... Après la colonisation belge ou française, l'emprise de la Chine est devenue spectaculaire dans le bassin du Congo.

Les villes le long du fleuve sont présentées : Boma (200 000 habitants), Kinshasa (7 300 000 h.) qui se donne pour la première ville francophone du monde. Bangui sur l'Oubangui, affluent du Congo, a 800 000 habitants.

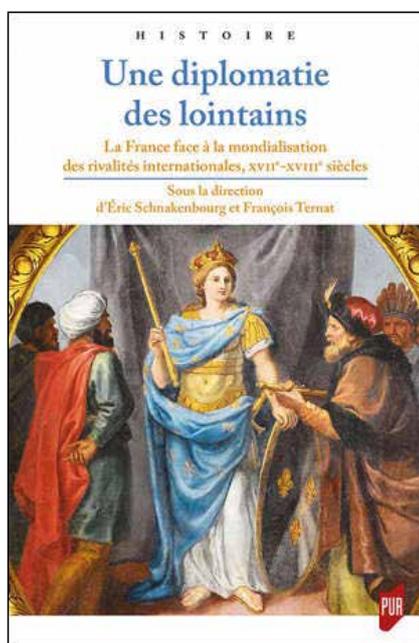
En dépit de parcs nationaux couvrant 10% du bassin du Congo, le tourisme n'a pas été développé, ni l'agroforesterie. Or « les forêts du bassin du Congo sont porteuses d'enjeux planétaires ». Il ressort de cette étude, le constant paradoxe entre le dénuement des populations congolaises et les richesses naturelles « *potentielles* ».

Cet ouvrage est bien documenté, très bien écrit, assorti de pointes d'humour qui, à la manière africaine, allègent le réel. L'examen de la bibliographie détaillée est en accord avec le titre du livre : « *Un fleuve à la puissance contrariée* » ; elle ne concerne que 62% du bassin du Congo francophone, suffisant à eux seuls par leur immensité à alimenter un ouvrage. Si le Congo Brazzaville est souvent cité en contrepoint de la RDC, il n'en reste pas moins que le gigantesque bassin du Congo inclut et impacte de vastes régions périphériques, telles le Cameroun et la RCA (où la recherche fut développée après 1945), l'Angola, la Zambie, le Malawi et le Burundi. Une page synthétisant les cartes et plans eût été bienvenue.

La lecture de cet ouvrage exerce, une fois encore, l'attrait que suscite le puissant fleuve Congo.

Yves Boulvert

Une diplomatie des lointains La France face à la mondialisation des rivalités internationales XVII^e-XVIII^e siècles



Sous la direction
d'Eric Schnakenbourg
et François Ternat
PUR, 2020

« Une diplomatie des lointains », ouvrage collectif de quatorze universitaires, a pour objet de « s'interroger sur l'expansion du champ de la diplomatie française de la deuxième moitié du XVII^e siècle à la Révolution » en réponse à la « mondialisation des rivalités ».

Les auteurs entendent se livrer à une approche envisageant « l'histoire

de France dans un contexte général débordant ses propres frontières », rejetant « l'idée d'une domination mondiale depuis les cours d'Europe » sans pour autant « négliger le rôle et la parole des gouvernements centraux » et intégrant notamment « la variété des parties prenantes », négociateurs dans les capitales européennes mais aussi acteurs in situ, « des gouverneurs, des colons, des marchands, voire des missionnaires et des aventuriers ». Cette diplomatie coloniale s'étend aux autochtones, autre niveau d'échanges pour « se faire simplement admettre dans des mondes nouveaux ».

La diplomatie des lointains émerge formellement dans la négociation des traités par les puissances européennes. Espagnols et Portugais affirment en 1494, par le traité de Tordesillas, le monopole ibérique sur le monde. François I^{er} le conteste et obtient de Charles-Quint, en 1544, l'accès des Français à l'Amérique espagnole pour s'y rendre « marchandement ». Cette diplomatie atlantique s'affirme avec les traités de Breda en 1667 et de Ryswick en 1697 qui cristallisent des contentieux avec la Grande-Bretagne : rivalité dans la baie d'Hudson, différends entre colons de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre, appétits réciproques dans les Antilles. La Guerre de Succession d'Espagne qui s'ensuit est suscitée par l'inquiétude de l'avènement d'un Bourbon à Madrid de nature à favoriser l'accès de la France aux richesses de l'Amérique. Par le traité d'Utrecht en 1713, la France perd notamment l'Acadie et la Baie d'Hudson, réussit à préserver ses droits de pêche à Terre-Neuve et le sucre des Antilles mais se voit retirer le monopole de la fourniture d'esclaves aux colonies espagnoles au profit de la Grande-Bretagne. Celle-ci en tirera parti pour pénétrer le marché de l'Amérique espagnole, motif de préoccupation pour la France.

En 1748, le Traité d'Aix-la-Chapelle, consécutif à la Guerre de Succession d'Autriche, acte un échange

de territoires à l'échelle du monde : les Pays-Bas autrichiens occupés par la France sont restitués en échange du Cap-Breton contrôlant l'accès aux bancs de Terre-Neuve et garantissant ainsi un quasi-monopole de la pêche à la morue. Après l'échec de négociations en vue d'un équilibre des puissances outre-mer, la Guerre de Sept Ans marque le triomphe d'un Empire britannique poussé au conflit par les lobbies coloniaux. Le traité de Paris en 1763 entraîne la perte du Canada et du Sénégal tout en préservant le reste du domaine colonial. La Cour de Versailles considère pourtant que l'équilibre est rompu avec « l'élimination de la France en Amérique du Nord et la ruine de ses rêves d'empire en Inde ». La revanche viendra de la Guerre d'Amérique suivie de la Paix de Versailles en 1783 avec la restitution par la Grande-Bretagne de territoires perdus depuis le Traité de Paris dont le Sénégal, ou occupés pendant le conflit. Les guerres reprennent avec la Révolution pour s'achever en 1802 avec la Paix d'Amiens. Limitées, selon la volonté du Premier Consul, aux questions maritimes et coloniales, les négociations permettent à la France de recouvrer toutes les colonies qui avaient été prises sauf l'Égypte. Voulant contrer les Anglais, Bonaparte multiplie alors, sans grand succès, les initiatives diplomatiques en direction des lointains. A la chute de l'Empire, la Royal Navy reprend toutes les possessions françaises et le Congrès de Vienne rétablit la France dans la situation qui était la sienne avant la Révolution. Ainsi était consacrée la suprématie britannique dans le commerce mondial.

D'autres traités conclus localement étaient supposés fonder en droit « les appropriations européennes des souverainetés autochtones ». Le prétexte de se saisir de terres supposées inhabitées était aussi pratique courante. Le recours au droit des gens au titre de l'appartenance à une commune humanité permettra à la longue « aux groupes en présence de mettre en place des formes juridiques nouvelles leur

permettant de s'accommoder ». Autre préoccupation, la neutralité des territoires ultramarins en période de guerre européenne, voulue sur place pour préserver la sécurité des colons et la poursuite du commerce, a été généralement la règle jusqu'à la fin du XVII^e. En Afrique et en Asie, des princes autochtones parviennent néanmoins à la faire respecter jusqu'au milieu du siècle suivant.

Le déroulé des conflits et des traités fait ressortir, tout au long de l'ouvrage, le fil directeur d'une diplomatie du négoce. Sous Louis XIV, l'ambition de la Couronne est de pénétrer le marché de l'Amérique espagnole et de faire des îles françaises des entrepôts du commerce y compris celui des esclaves. Or, ce projet se heurte aux résistances espagnoles et à la concurrence britannique et néerlandaise, depuis la Jamaïque et Curaçao, mais aussi aux réticences des colons français plus portés à demeurer « *planteurs esclavagistes que marchands d'esclaves* ». Nos échanges commerciaux avec les colonies espagnoles demeureront, pour l'essentiel, une affaire métropolitaine avec un bilan mitigé. En 1701, la Compagnie française de Guinée obtenait l'« *asiento* », monopole de l'introduction des esclaves en Amérique espagnole que détenaient les Portugais. Elle le perdra au bénéfice des Anglais avec la paix d'Utrecht en 1713. Cette rivalité touche aussi, à partir du XVIII^e, les Indes orientales, à travers les deux compagnies, anglaise et française, intermédiaires auprès des souverains étrangers. De la désagrégation de l'empire moghol, les potentats locaux tirent avantage pour négocier directement avec les Européens qui se plaignent de leur vérialité ; ils parviennent à s'entendre pour la contrer ainsi qu'en témoigne le boycott de l'achat du salpêtre au nabab du Bengale, imposé avec succès par les compagnies en 1736. De 1689 à 1815, la France et l'Angleterre s'affronteront pour des enjeux commerciaux dans les lointains tout en recherchant paradoxalement des accords destinés à éviter que « *les coûts occasionnés par l'expansion et la protection*

du commerce... ne menacent d'absorber tout profit ».

Pour donner corps à sa présence, la « diplomatie coloniale » de la France s'appuie sur des acteurs locaux, autonomes du fait de l'éloignement, exposés aussi à des exigences parfois contradictoires. Au XVII^e, dans les Petites Antilles, ils dépendent de la Compagnie des Iles de l'Amérique et doivent préserver la paix tout en étant incités à conquérir des îles nouvelles, facteur de violence avec les Indiens. Pourtant, en 1660, après six années de guerre, Français, Anglais et Caraïbes signent un traité avec les bons offices de nos compatriotes religieux. A la même époque, en Nouvelle-France, Nicolas Perrot, « *traiteur de pelleterie, serviteur du Roi, négociateur, linguiste et curieux invétéré* » entame plus d'un demi-siècle de relations interculturelles qui en feront le meilleur connaisseur des populations amérindiennes des Grands Lacs. Dans les comptoirs de Pondichéry et de Ouidah, les directeurs apparaissent comme des marchands-diplomates, sans ambitions territoriales mais en mesure, contrairement aux ambassadeurs, de consentir à la suzeraineté des souverains locaux tout en négociant avec eux. Sur la Côte de l'Or, c'est une véritable diplomatie que déploie Louis XIV pour développer la traite au détriment des Anglais et des Hollandais. Les souverains locaux se prêtent à la stratégie marchande des Français et à leurs visées religieuses, recherchent aussi leur protection pour contrer les Hollandais. Ces derniers détruiront en 1702, à peine construit, l'unique fort français, marquant la fin de 16 ans de présence française. En Sénégambie, les occupations britanniques se succèdent à Gorée et à Saint-Louis, privant la France de ce lieu d'influence fréquenté par les chefs riverains du fleuve Sénégal qui traitent aussi esclaves et gomme arabique avec les Anglais. Lorsque la menace britannique aura disparu, « *les plus grands adversaires de la France restaient ses partenaires : les souverains locaux* ».

D'autres négociations avec les lointains animeront la chronique. Le roi de Candie, dont on croit acquis le soutien en raison de son inimitié envers le colonisateur hollandais, est peu empressé à faciliter une implantation française à l'est de Ceylan. L'escadre partie de Brest, en 1665, à cet effet, est chassée de Trincomalé en juillet 1672 par les vaisseaux des Provinces-Unies, après un séjour de 5 mois. Plus flatteuse, la relation du voyage de l'ambassadeur de Perse Mohammed Reza Beg auprès de Louis XIV en 1715 apparaît comme une mise en scène, associant un réseau d'affidés de la France tout au long d'un parcours semé d'embûches, et destinée à montrer que la gloire du souverain s'étendait aux pays lointains. L'intervention, enfin, de la Compagnie des Indes dans les guerres birmanes montre les Français et les Anglais renvoyés dos à dos dans un conflit où ils avaient soutenu des puissances locales opposées.

Ainsi l'ouvrage est-il parvenu à « *tracer l'histoire d'une adaptation, d'une mutation politique et intellectuelle qu'impliqua l'ouverture de l'Europe sur le monde* ». La mondialisation de la diplomatie devenait alors une réalité.

Une préoccupation centrale en ressort : le commerce, « arc boutant » des efforts accomplis par des « *Français aux qualités variables* » qui « *négocient et discutent* ». La diplomatie économique était déjà fondamentale à en croire l'importance accordée par Louis XIV au maintien des droits de pêche à Terre-Neuve lors de la négociation des Traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle, quitte à abandonner des territoires, et plus tard, par Louis XV au moment du Traité de Paris et de la perte du Canada. Saint-Domingue fait pendant avec l'industrie sucrière dont la production est la première au monde. Là se situent les deux espaces productifs pour la métropole.

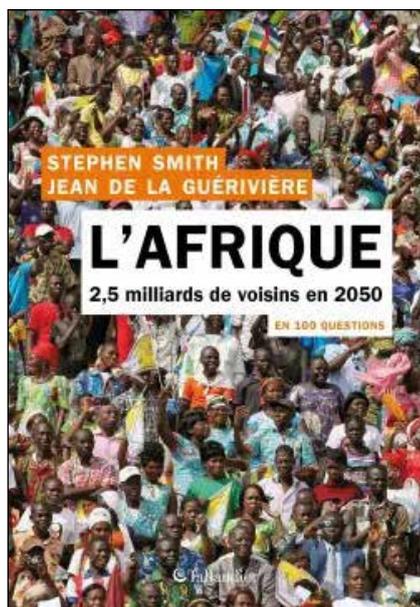
Il ressort par ailleurs que la diplomatie n'est pas, loin de là, l'apanage des Européens. Exigence de la neutralité par

le Grand Moghol Aurengzeb en Inde, envoi par les souverains de la Côte de l'Or d'ambassadeurs en France devenus de fins connaisseurs des marchandises européennes, viennent s'ajouter au double jeu des chefs sénégalais, au libre-arbitre sous-estimé du roi de Candie et à l'agacement de l'empereur birman, autant d'exemples d'une habileté diplomatique rivalisant avec celle des Européens.

Si l'on ajoute à cela l'étonnement, voire la réprobation, que suscite chez un missionnaire français, sur la Côte de l'Or, un pouvoir politique en grande partie contrôlé par l'opinion des sujets lors de réunions de palabres, il y a tout lieu d'affirmer que certaines sociétés, dans le monde des lointains, méritaient l'attention de la diplomatie d'alors.

Jean-Pierre Vidon

L'Afrique en 100 questions : 2,5 milliards de voisins en 2050



Stephen Smith, Jean de La Guérvivière Tallandier, 2021

Les « Dictionnaires de » qui font florès, et autres traités en 50 ou 100 questions, présentent inévitablement un risque d'éparpillement de l'information au détriment de la cohérence d'une réflexion donnant sens au projet éditorial. Le livre consacré à l'Afrique par Stephen Smith et Jean de La Guérvivière, deux fins connaisseurs du continent, échappe à ce piège du saucissonnage. Dans la série infinie des publications intitulées « Afrique », un sous-titre, « 2,5 milliards de voisins en 2050 », propose un fil conducteur. On reconnaît d'emblée la patte de Stephen Smith et on comprend, pensant à son livre choc « La ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route vers le vieux continent » (Grasset 2018), qui sont les voisins. Le livre dépasse cependant, et de beaucoup, la seule question démographique. Pour être essentielle, celle-ci ne mobilise qu'une fraction des cent questions abordées dans un ouvrage qui, en 380 pages, dresse un vaste panorama du continent africain. Dans leur quatrième question, Ne vaudrait-il pas mieux parler « des Afriques » ? les auteurs s'interrogent à juste titre sur la difficulté de traiter de l'Afrique au singulier tout en prenant en compte son extraordinaire diversité. Dommage qu'aucune référence ne soit faite au volume de la Géographie Universelle publiée sous la direction de Roger Brune en 1994 et précisément intitulé « Les Afriques au sud du Sahara ».

Cela dit, l'association entre les deux auteurs, voire leur complicité, fonctionne parfaitement et offre au lecteur une riche moisson de faits et d'idées, fruit de longues années de fréquentation du continent africain. Il est très difficile, au-delà de la démographie, de faire le partage de ce qui revient à l'un ou à l'autre, si ce n'est que les aspects culturels reviennent sans doute plus

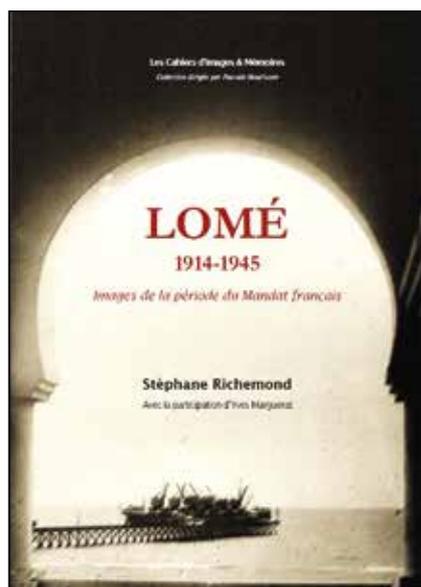
largement à Jean de La Guérvivière. La proximité de point de vue et de sensibilité confère à l'ouvrage une unité appréciable.

Les cent questions sont regroupées en huit rubriques : L'Afrique des origines, Colonisation et décolonisation, L'Afrique indépendante, La politique, La société, L'économie, La culture, Géopolitique. Sans rechercher l'originalité, ce regroupement est efficace ; il donne au lecteur des clés pour comprendre la complexité d'un continent à la fois très divers tout en étant confronté à de communs défis. L'information, abondante, aborde de multiples sujets, croise profondeur historique et actualité en intégrant notamment les conséquences de la pandémie de Covid 19. Elle n'est cependant pas exempte de quelques erreurs, notamment dans les chiffres : le fleuve Congo ne mesure pas 2 900 km (p. 18), mais 4 700 ; il est évidemment impossible « qu'un tiers du corps enseignant français » ait pu « exercer son métier en Afrique, comme c'était le cas à la fin des années 1970 » (p. 287) ... ; de même que le théâtre des opérations du G5 Sahel ne peut être « quatre-vingt fois grand comme la France métropolitaine » (p. 320). Enfin, faute sans doute de terrain récent, « la construction, avec des concours chinois, d'Inga III », est donnée comme acquise (p. 205), alors qu'on en est toujours au stade de projet.

Quelques bévues ne retirent cependant rien à l'intérêt d'un texte qui aborde sans tabou des questions sensibles comme les conséquences de l'esclavage et de la colonisation, le génocide au Rwanda, la corruption etc. On appréciera en particulier les questions relatives à la politique, la culture et la géopolitique. Forts de leur longue expérience africaine, Stephen Smith et Jean de La Guérvivière portent un regard lucide contribuant à la compréhension d'un continent dont la proximité de l'Europe ne peut laisser indifférent car il est le théâtre d'une explosion démographique sans précédent.

Roland Pourtier

LOMÉ 1914-1945 : Images de la période du mandat français



Stéphane Richemond avec la participation d'Yves Marguerat Association Images et Mémoires, 2020

Notre éminent confrère Stéphane Richemond, mathématicien de son état, est aussi président de l'association « Images & mémoires » et à ce titre grand collectionneur de cartes postales et de photographies de toutes sortes. Il a rassemblé une considérable documentation iconographique sur l'Afrique subsaharienne à l'époque coloniale. Il a aussi acquis une pratique du continent noir puisqu'une partie de sa carrière s'est déroulée à Yamoussoukro et à Cotonou et que l'association qu'il préside a des antennes dans plusieurs pays sur lesquels elle a publié un bon nombre de cahiers.

Stéphane Richemond s'est aussi grandement intéressé au Togo et en particulier à la ville de Lomé, dans laquelle il a participé à l'organisation de plusieurs expositions. En 2019, il a publié un premier cahier, de grande qualité sur cette ville sous les trois décennies du régime allemand (1884-1914).

Il nous offre aujourd'hui un second cahier sur la ville de Lomé pendant les trois décennies qui vont du début de la Grande Guerre à la fin du deuxième conflit mondial (1914-1945).

Un livre d'images ! Un peu puéril en apparence, le terme suffirait sans doute à nous ramener aux émerveillements de notre enfance. Mais ce recueil de photographies n'est pas que cela. C'est aussi, faisant suite au précédent volume, une contribution majeure à l'histoire urbaine de la capitale du Togo. Il y a là plus de 600 photographies dont beaucoup n'avaient pas été publiées, fruit d'une dizaine d'années de patientes recherches. Stéphane Richemond nous rappelle justement que l'intérêt de ces photographies ne réside pas uniquement dans leur valeur esthétique, mais dans le fait qu'elles constituent une contribution majeure à l'histoire contemporaine de la ville et, au-delà de celle-ci, du Togo dans son ensemble.

Pour les légendes et le substrat historique, il ne pouvait trouver une meilleure collaboration que celle d'Yves Marguerat, chercheur de l'ORSTOM connu pour ses travaux sur la guerre de 1914 au Togo et sur la politique scolaire française dans ce territoire.

Une première partie nous donne quelques plans de la ville qui sont d'une utilité certaine puisqu'ils permettent au lecteur de planter le décor.

La partie iconographique proprement dite commence avec les pages 19-50 qui forment le chapitre 2 intitulé « La vie politique ». Le texte nous rappelle opportunément que la ville

de Lomé, d'abord sous administration provisoire britannique, ne fut remise aux autorités françaises que le 10 octobre 1920, à la suite de la délimitation des zones française et britannique de l'ancienne colonie allemande, conformément aux instructions de la SDN. Le Mandat ne devint officiel qu'en 1922.

Ce chapitre nous donne une galerie de portraits des principaux acteurs de l'administration au cours de la période étudiée. Les chefs du territoire avaient le titre de commissaire de la République. Se détache parmi eux la haute figure d'Auguste Bonnacarrère en poste de 1922 à 1931 qui fut considéré comme le fondateur du Togo français, dont il aurait voulu faire un modèle de « *démocratie administrative coloniale* ». Son successeur, Robert de Guise, un incapable, ne sut faire face, en 1933, à une émotion populaire considérée comme le point de départ du nationalisme togolais.

Lucien Montagné, installé sous le Front Populaire, a laissé un bon souvenir. Sous le régime de Vichy, le territoire se trouva dans une situation très difficile puisque les communications avec la zone britannique (Togoland) étaient en principe interdites. On trouvera pp.48 et 49, des photographies du ministre des Colonies, l'amiral Platon, venu en visite à Lomé en compagnie du gouverneur général Boisson, de sinistre mémoire. On peut regretter qu'aucun document ne nous soit donné sur le passage à la France Libre et sur l'arrivée début 1944 du gouverneur Jean Noutary.

Avec le chapitre 3 « *Panoramas de Lomé* » débute l'histoire proprement urbaine de la capitale. En 1920, Lomé n'était certes encore qu'une très petite ville mais elle méritait indéniablement cette appellation. Elle avait des rues et des voies nommées, telles que la rue du commerce, la rue du Commandant-Maroux (ex. Puttkammerstrasse) ou l'allée des Eucalyptus, bordées d'arbres, de bungalows et de maisons

de style colonial, un square, des bancs publics. La bourgeoisie afro-brésilienne se faisait construire de belles demeures de style baroque (p.64) tandis que les paillotes se multipliaient dans les faubourgs (p.74).

A la différence des autres capitales de l'Afrique francophone, Lomé ne fut pas fondée ex-nihilo par les Français. Ils bénéficièrent d'un important héritage architectural et monumental de la période allemande. Le chapitre 4, consacré aux bâtiments allemands qui ont conservé leur fonction, nous en montre les spécimens les plus remarquables : la cathédrale, l'église évangélique, le palais des gouverneurs, l'hôpital européen, la douane, la gare et ses ateliers, l'ancien wharf.

D'autres édifices datant des Allemands ont reçu une autre affectation. Ils font l'objet du chapitre 5. On remarquera le secrétariat général, immeuble de bureaux défigurés par les Français, et surtout le bureau de poste, ancien siège de la Cie Woermann, dont plusieurs vues nous sont données.

Les Français pouvaient difficilement demeurer en reste avec leurs prédécesseurs allemands et Bonnecarrère fut, à partir de 1925, un grand bâtisseur : plusieurs de ses réalisations nous sont montrées au chapitre 6. On remarquera le nouveau palais de Justice et la direction des PTT, reflétant l'un et l'autre l'influence du style néo-mauresque courant dans les colonies françaises, de même que le bâtiment des Chargeurs-Réunis. On trouvera plusieurs vues du cours complémentaire, de la maternité et de l'église Saint Augustin d'Amoutivé.

Le chapitre 7 nous rappelle que les deux premières décennies du mandat français furent celles des grandes infrastructures : le wharf français avec son embranchement ferroviaire et ses grues, les scènes pittoresques de l'embarquement des passagers dans une

nacelle, la centrale électrique et le château d'eau.

La vie économique est traitée au chapitre 8 qui nous offre des vues intéressantes des grands établissements, notamment la Sté Générale du Golfe de Guinée SGGG, qui deviendra une des plus importantes entreprises du territoire avec la CFAO et la SCOA. L'agriculture péri-urbaine, l'artisanat et la pêche ne sont pas oubliés.

Avec le chapitre 9, nous abordons la vie religieuse. Le nombre de chrétiens était en croissance rapide à l'époque et plusieurs portraits d'ecclésiastiques nous sont donnés dont celui de Mgr. Jean Marie Cessou, premier vicaire apostolique français de Lomé. L'église évangélique, influente en pays évhé, n'est pas oubliée avec notamment des portraits des pasteurs Aku et Baéta, mais la communauté musulmane est réduite à la portion congrue p.238. Il est vrai que l'islam était encore peu implanté dans la ville sauf par quelques familles de commerçants originaires du nord du pays. La religion traditionnelle (animisme) qui forme le substrat culturel du pays, est illustrée par des statuettes de dieux lares et des portraits de féticheurs.

Last but not least les scènes de la vie quotidienne occupent le dixième et dernier chapitre. Elles nous permettent de voir vivre les Loméens, artisans, colporteurs, vendeuses de poisson fumé sur les marchés, gamins des rues, dans leur existence de chaque jour, comme dans leurs réjouissances familiales ou leurs manifestations sportives. Les grands notables formant la bourgeoisie autochtone, souvent issus de vieilles familles afro-brésiliennes, ne sont pas négligés pour autant.

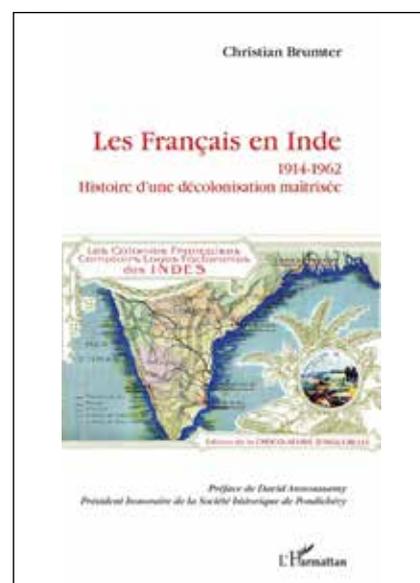
Ce bel ouvrage sera indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce pays qui connut trois dominations coloniales et que Robert Cornevin a justement qualifié de « nation pilote ». Il vient nous rappeler que l'histoire

s'enseigne aussi par les images et non seulement par les manuels.

Stéphane Richemond nous annonce un troisième volume qui traitera de la ville de Lomé pendant les trois décennies 1945-1975 et couvrira donc les années de la marche à l'indépendance. Nous l'attendons avec impatience...

Jean Martin

Les Français en Inde 1914-1962 : histoire d'une décolonisation maîtrisée



Christian Brumter
éd. L'Harmattan, 2020

Ce volumineux ouvrage de 701 pages se présente de la façon suivante :

Une judicieuse préface est signée du magistrat David Annoussamy, témoin de longue date de cette histoire.

Un avant-propos dit l'originalité

de ces 48 ans (1914-1962) de l'histoire des Établissements français dans l'Inde : il s'agit d'un nationalisme qui se fit jour dès la fin de la Grande Guerre, d'une lutte pour une union, non pour l'indépendance, finalement d'une rétrocession sans heurt majeur, donc, dans l'ensemble, de l'Histoire d'une décolonisation maîtrisée, au milieu de contraintes diverses, dont l'accession de l'Inde à l'indépendance et l'évolution des autres possessions françaises dans le monde. Enfin, pendant cette période, l'Inde française aura traversé deux grandes guerres mondiales.

Une introduction fournit la plupart des informations nécessaires sur les comptoirs proprement dits, les loges et les aldées : informations sur la géographie et l'histoire, énumération des faits principaux dans les domaines économique, social et institutionnel, jusqu'à une chronologie des travaux publics. La question du statut des habitants des comptoirs est mentionnée une première fois dans cette introduction. Il s'agit du décret du 21 septembre 1881 - légèrement antérieur à la période ici considérée - qui institua en Inde « le système original des renonçants à la fois modalité électorale et qualification sociale, qui permit aux bénéficiaires d'afficher, du fait de leur statut [de citoyens français], leur attachement à la France et leur rang social. Les renonçants eurent alors à choisir un nom de famille ». Cette décision constitue assurément l'un des faits majeurs de cette histoire à cause de ses conséquences, non seulement politiques au sein des comptoirs et des relations avec la France, mais aussi sociales en favorisant notamment une émigration vers d'autres possessions françaises de l'époque, donc un développement de la diaspora tamoule.

Notons ici, qu'au lieu d'apprendre dans la note 28 que cette « renonciation » n'a rien à voir avec la dernière étape de la vie d'un hindou orthodoxe, le lecteur attend plutôt de savoir quel

était le statut auquel ces indiens étaient appelés à renoncer.

En conclusion, il est question du legs d'une présence française de quatre siècles, legs important, très divers, mais qui - pour l'auteur de cette note -, sous tous ses aspects, matériels aussi bien qu'intellectuels, qu'il s'agisse d'une architecture ou de la langue française, s'amenuise inexorablement au sein de l'Inde.

L'ouvrage s'achève avec 3 annexes de 15 pages de listes de personnalités - par dates et non alphabétiques comme on les attendrait plutôt :

1. personnalités françaises : ministres des Colonies puis, de la France d'Outre-mer, ambassadeurs de France en Inde, parlementaires (sénateurs et députés de l'Inde française), administrateurs (gouverneurs de l'Inde française...);
2. personnalités britanniques ;
3. personnalités indiennes

Neuf pages de références d'archives témoignent de l'ampleur et de la solide assise de la tâche accomplie par l'auteur. Une bibliographie, elle aussi de neuf pages, clôt cet ouvrage.

Les notes, au nombre de 1101, ajoutent quantité de précisions, dates et renseignements biographiques entre autres, concernant les événements relatés et les personnages mentionnés.

Le cœur de l'ouvrage est le récit détaillé de cette histoire.

La période couverte, donc de 1914 à 1962, est divisée par l'auteur, selon l'ordre chronologique, en 4 grandes parties, elles-mêmes subdivisées en chapitres (8 au total). Chaque partie est introduite, très brièvement pour les trois premières, plus longuement pour la dernière. Les chapitres sont eux aussi très brièvement introduits, leurs titres résumant leur teneur d'un unique adjectif qualifiant l'Inde française (« *L'Inde française solidaire* » ; « *L'Inde française assurée* » ; « *L'Inde française ébranlée* »,

etc.). Une table des matières très développée détaille les multiples parties et sous-parties qui composent les chapitres. On y voit défiler les différents aspects et événements de cette histoire, toujours selon l'ordre chronologique.

Les qualités de cet ouvrage sont manifestes : ainsi, sa nouveauté et son exhaustivité (l'auteur rappelle qu'« *il n'existe pas, dans la littérature française, d'ouvrage embrassant, sous tous ses aspects, l'évolution des Comptoirs français durant le siècle dernier* ») ; son souci de précision et du détail aussi, servi par le fait que, comme l'auteur le précise, cette histoire « repose presque exclusivement sur les archives administratives ». Autant de qualités qui font de ce livre, plutôt qu'un récit historique, un ouvrage de référence.

Mais pour qu'il puisse être facilement consulté en tant que tel, il eût fallu le pourvoir d'index. Ce qui lui aurait donné des proportions hors de mesure.

François Grimal



Les recensions de l'Académie des Sciences d'Outre-mer sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrite.

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Contribuer au centenaire de l'Académie des sciences d'outre-mer



L'Académie des sciences d'outre-mer, établissement public national de recherche, placée sous la présidence d'honneur du ministre chargé de l'Enseignement et de la Recherche et de l'Innovation, a pour vocation d'étudier, sous tous leurs aspects, les questions relatives des pays situés au-delà des mers. Elle est composée de 275 membres, répartis autour du globe, et représentant une soixantaine de disciplines scientifiques. Son caractère pluridisciplinaire et sa vision internationale en font une institution unique, qui a décidé de se projeter avec enthousiasme dans un second centenaire.

Deux évènements majeurs marqueront ce centenaire :

- Le **livre du centenaire « Penser le monde de demain »** dont les auteurs sont tous membres de l'Académie. Les problématiques traitées et la liste des vingt-huit auteurs sont joints à ce document. Tous ces textes, forts, visionnaires, parfois surprenants, honorent la vocation scientifique de l'Académie et la vertu d'humilité des hypothèses prospectives. Les grands domaines des interrogations auxquelles l'humanité est confrontée sont explorés et documentés : les défis du système international, un développement équilibré dans un monde incertain, croître sans abîmer la nature, gouverner et construire ensemble, progresser en humanité. Une souscription est ouverte, et des mécènes peuvent contribuer au financement de l'ouvrage.
- Les **onze séances publiques** de l'année anniversaire, qui développeront les problématiques du livre du centenaire. L'Académie propose d'organiser ces séances avec des partenaires désireux de s'associer, selon diverses formules, à la préparation, au contenu et à l'accueil de l'une ou l'autre séance. Le format et le lieu de ces séances pourront être adaptés, et le public associé déterminé avec le partenaire.
Onze séances, chacune en présence d'un Grand témoin, sont prévues en 2022, dont les intitulés sont les suivants : *Les nouvelles règles du jeu international, Vivre avec son siècle, Les territoires contre la Nation ?, Croître sans abîmer la nature, Un nouveau rapport au développement, Progresser en humanité, Le monde de demain parlera-t-il français ? La santé et l'économie sont-elles conciliables ? Proximité et distance, Le passé est-il toujours critiquable ? Les jeunes et le monde de demain.*

Un Académicien coordinateur sera chargé d'organiser chacune des séances, en recherchant des partenaires qui seront associés au déroulé et au format des séances.

Contreparties

- Les promesses de dons sont à adresser à l'Académie des sciences d'outre-mer. Leur versement interviendra dès la mise en place du Fonds de dotation « Sciencesdev » et de la création de son compte bancaire. Un avantage fiscal est attaché au versement des sommes : 66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises. Sciencesdev comportera un comité des donateurs qui accueillera les partenaires qui le souhaiteraient. Ce comité assistera le conseil d'administration du Fonds, présidé par M. Michel Boyon, conseiller d'État honoraire, dans sa gestion des projets.
- Les partenaires ayant contribué à l'édition de l'ouvrage verront leur logo figurer en quatrième de couverture, et pourront bénéficier d'exemplaires du livre. Ce livre est édité par Le Cerf
- Les partenaires ayant contribué, soit financièrement, soit en nature, aux séances anniversaires, bénéficieront d'une visibilité de leur participation : affichage de leur logo, mention sur les documents émis (écrits ou oraux) à l'occasion des séances. S'ils le souhaitent, ils pourront être associés à la programmation et à la préparation des séances, notamment en ce qui concerne les invités. Des réceptions pourront également être organisées à l'occasion de ces séances.

Contacts

- Pierre GÉNY, Secrétaire perpétuel
secretaireperpetuel@academiedoutremer.fr
01 47 20 87 93
- Hubert LOISELEUR des LONGCHAMPS,
Président du comité du centenaire
Hubert_deslongch@hotmail.com
06 73 68 55 89
- Tsiory RAZAFINDRABE,
Directrice de cabinet du Secrétaire perpétuel
dircab@academiedoutremer.fr
06 28 38 42 73

Académie des sciences d'outre-mer
15 rue La Pérouse – 75116 PARIS
<http://www.academieoutremer.fr>



Livre du centenaire

Penser le monde de demain

Souscription

L'Académie des sciences d'outre-mer a cent ans en 2022. En pleine vitalité, elle se livre à une réflexion approfondie sur les grandes problématiques que le monde doit affronter, et elle se donne ainsi un programme de travail au début d'un second centenaire dans lequel elle n'hésite pas à se projeter.

Les vingt-huit auteurs des textes sont tous membres de l'Académie. Les problématiques traitées et la liste des vingt-huit auteurs sont jointes à ce document. Tous ces textes, forts, surprenants, visionnaires, honorent la vocation scientifique de l'Académie et la vertu d'humilité des hypothèses prospectives. Les grands domaines des interrogations auxquelles l'humanité est confrontée sont explorés et documentés : les défis du système international, un développement équilibré dans un monde incertain, croître sans abîmer la nature, gouverner et construire ensemble, progresser en humanité.

La contribution de l'Académie au siècle qui vient de s'écouler, évoquée dans le chapitre d'ouverture, est l'occasion d'illustrer l'infatigable curiosité des Académiciens et leur aptitude renouvelée à s'adapter à un monde en constante métamorphose.

La conclusion est une lettre de mission confiée à l'Académie par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'Académie est, en particulier, encouragée à ouvrir encore plus largement ses travaux au public, en particulier vers la jeunesse qui porte son regard au-delà des frontières, et qui recèle un vivier de futurs Académiciens, et à développer la notoriété de sa bibliothèque, qui offre la plus importante variété d'ouvrages en France consacrés à l'outre-mer.

Le livre du centenaire a été élaboré sous la direction de Pierre Gény, Secrétaire perpétuel de l'Académie, Dominique Barjot, membre du Bureau de l'Académie, et Hubert Loiseleur des Longchamps, Président du comité du centenaire de l'Académie. Il est édité par Le Cerf, est mis en souscription au prix de 20 euros. Les promesses de souscriptions sont à adresser à l'Académie des sciences d'outre-mer. Leur versement interviendra par chèque adressé à la Société des amis de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Société des Amis de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer



Par Jean-Claude Lesourd, Président de la Société des Amis de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer

La Société des amis de l'Académie des sciences d'outre-mer (SAASOM) fut fondée en 1942 avec pour objet de contribuer au rayonnement de l'Académie. Elle le fait, conformément à ses statuts, en participant à ses activités, en s'associant à ses travaux de recherche et d'édition et en réalisant, en sa faveur et à sa demande, des dépenses d'équipement. Ainsi, la SAASOM a-t-elle pris en charge l'installation vidéo de la salle de conférence de l'ASOM, et pourvoit-elle à des dépenses d'aménagement de la bibliothèque Félix Houphouët-Boigny. La SAASOM a aussi organisé plusieurs journées portes ouvertes afin de présenter l'Académie et sa bibliothèque riche d'environ 150 000 ouvrages sur nos outre-mer.

La SAASOM a fondé en 2015 le Prix d'Encouragement à la recherche, décerné chaque année par l'Académie, et l'a doté d'une gratification annuelle de 1000 à 1500 €.

La SAASOM est une association sans but lucratif, en conformité avec la loi de juillet 1901. Elle a son siège 15, rue La Pérouse, 75116 Paris, dans les locaux de l'Académie.

Elle informe ses membres de ses activités et de celles de l'Académie via *La Brève*, sa lettre électronique semestrielle.

Par ailleurs, ses adhérents peuvent librement emprunter des ouvrages à la bibliothèque et assister aux séances de l'Académie, sur inscription préalable, et dans la limite des places disponibles, qui sont restreintes en raison de la crise sanitaire. Celles-ci se tiennent,



dans les locaux de l'Académie, les premier et troisième vendredis du mois, à partir de 15h00. Le programme des séances est communiqué aux adhérents par voie électronique.

Il est de même loisible aux adhérents de participer à d'autres manifestations de l'Académie, tels les colloques, le dernier étant celui ayant pour thème les outre-mer dans la Grande Guerre, dont les actes sont parus aux éditions Dacres.

La SAASOM peut aussi avoir l'initiative de manifestations diverses, conférences, visites, voyages... telle la visite des musées colmariens en 2016 à l'occasion d'une exposition organisée par un membre de son CA.

La Bibliothèque Félix Houphouët-Boigny

Un centre de documentation incontournable sur nos outre-mers, Paris



Par Marie-Laure Bretin, responsable de la bibliothèque de l'ASOM : mlbretin@academiedoutremer.fr

La Bibliothèque Félix Houphouët-Boigny de l'Académie des sciences d'outre-mer possède près de 130 000 documents : 115 000 monographies, 4 600 périodiques dont 100 vivants, plus de 600 cartes historiques, un millier de manuscrits et environ 10 000 brochures et tirés à part. Son catalogue est accessible en ligne, et ses collections sont signalées dans la base Sudoc (le catalogue des universités).

Ouverte au public, elle est devenue, avec les Archives nationales d'outre-mer, **un pôle de référence majeur** pour l'outre-mer français et étranger, passé et actuel.

Elle est fréquentée, en dehors des académiciens et des membres de la Société des amis, par des professeurs des

Universités, des chercheurs, des doctorants, des journalistes, des écrivains et des étudiants de toutes origines.

C'est un **fonds vivant de mémoire coloniale**, alimenté essentiellement par les services de presse, dont les recensions paraissent chaque mois dans le CaRASOM, et les achats, dons et legs. Les cadeaux d'archives de membres illustres de l'Académie, à la suite de leur disparition, permettent un enrichissement permanent. La bibliothèque met en outre régulièrement à disposition, au fur et à mesure de leur intégration au catalogue, **les 45 000 volumes du fonds patrimonial unique** « Afrique, Outre-mer et colonies », cession faite en 2014 par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) à l'Académie.

La bibliothèque possède des **fonds riches**, concernant particulièrement **l'Afrique sub-saharienne, le pourtour méditerranéen, le Maghreb-Machrek** mais aussi **le sud-Asie, la péninsule indochinoise** (notamment les quelques 150 mémoires et thèses du fonds Lamant) et **l'Inde**. Le fonds de l'administrateur **Raymond Decary** par exemple constitue un ensemble de ressources précieuses sur l'Afrique, **Madagascar** et l'océan Indien (le détail précis et complet de ses collections est consultable ici).

Plus rare, la bibliothèque a également un fonds remarquable de **littérature coloniale**. Les romans des auteurs coloniaux ont tous comme objectif d'informer sur la réalité coloniale et de décrire la vie non seulement des coloniaux mais aussi des peuples colonisés. Leur intérêt est avant tout documentaire : ces auteurs, souvent oubliés maintenant, ont joué un rôle qui dépasse la seule littérature. Écrivains professionnels comme Roland Dorgelès parcourant *la Route mandarine* après la Grande Guerre, et souvent journalistes, ils sont aussi militaires, médecins, ingénieurs, administrateurs... Parmi ces derniers, on retient René Maran, précurseur de la négritude, salué par Léopold Sédar Senghor, qui, avec *Batouala* (1921), est devenu le premier Prix Goncourt d'origine antillaise : 21 de ses titres sont répertoriés au catalogue. Les femmes sont également bien représentées, de Raymonde Bonnetain cheminant « sur la route de Tombouctou » ou Denise Moran présente « au Tchad », à Jeanne Leuba, Andrée Viollis appréciée par André Malraux et, plus récent, Mag Bodard, toutes trois ayant écrit sur l'Indochine où elles ont vécu.

La revue Mondes et Cultures a, par ailleurs, permis de mettre en place une politique d'échanges entre les bibliothèques et les instituts de recherche. Certains titres de périodiques qui composent le fonds de la Bibliothèque sont issus de ce type de partenariat.

En 2019, la Commission des archives, de la bibliothèque et des publications de l'Académie a doté la bibliothèque d'une charte documentaire qui définit le fonds et établit des critères d'alimentation de la collection.

En 2020, la bibliothèque renforce sa présence sur internet



avec l'ouverture d'un compte LinkedIn et un espace numérique : Numoutremer. Ce dernier présente les versions numérisées de quelques ouvrages précieux, de cartes anciennes, de photos historiques... du fonds de la bibliothèque. **Cette même année, La Commission valide un plan de conservation des revues vivantes.**

La bibliothèque porte depuis le 14 février 2020 le nom de **Félix Houphouët-Boigny**, après son inauguration par le président de la République de Côte d'Ivoire

M. Alassane Ouattara. **Homme d'action** mais aussi homme de sciences puisqu'il fut un des premiers médecins de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny (1905-1993) marqua la scène politique française en tant que député puis ministre (1956-1960) avant de devenir premier ministre puis président de la Côte-d'Ivoire jusqu'en 1993. Il fut également pendant vingt ans un membre actif de l'Académie. La bibliothèque compte près d'un millier d'ouvrages, de cartes et de photographies rares sur la Côte d'Ivoire.

Ce parcours exceptionnel et emblématique, bien au-delà de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique, a ainsi favorisé le choix de la figure du Président Félix Houphouët-Boigny pour baptiser la bibliothèque d'un nom qui manifeste **sa richesse** dans le domaine des pays qui sont au-delà des mers et son ouverture au grand large.

En 2021, la bibliothèque obtient le label Collection d'Excellence CollEx-Persée. C'est la reconnaissance de la valeur de la collection pour la recherche universitaire.

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la possession d'une telle bibliothèque. Rares sont les académies qui bénéficient d'un pareil avantage. C'est à la fois un **instrument de travail** à portée de main pour les académiciens et **une source d'information unique au monde**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Bibliothèque Félix Houphouët-Boigny, ouverte à tous sans inscription du lundi au vendredi de 14h à 18h.
Académie des sciences d'outre-mer.
15, rue La Pérouse, 75116 PARIS. Tél. : 01 47 20 87 77.

biblioasom@academiedoutremer.fr

<http://www.academieoutremer.fr/presentation-bibliotheque-les-recensions-du-carasom/?refer=recherche>

<http://www.academieoutremer.fr/presentation-bibliotheque-laureats-annee>

<http://omeka.academiedoutremer.fr>

OIF



www.francophonie.org

La Francophonie à Dubaï Expo

La Commissaire générale pour la Francophonie à Dubaï Expo 2020, Oria K. Vande weghe, évoque la présence exceptionnelle de la Francophonie à l'exposition universelle.

Pour la première fois, l'Organisation internationale de la Francophonie est présente à une Exposition universelle. Cet événement d'ampleur mondiale, organisé cette année dans un pays membre associé de l'OIF, nous offre une occasion unique de faire connaître nos positions et nos actions tout en promouvant les valeurs de solidarité et de diversité culturelle qui animent notre espace linguistique.

La langue française étant l'une des trois langues officielles de l'Expo, aux côtés de l'arabe et de l'anglais, il nous est apparu essentiel de contribuer à son rayonnement dans un événement qui rassemble la quasi-totalité de nos Etats et gouvernements membres. C'est dans ce cadre, et dans l'esprit d'accroître la visibilité de la Francophonie lors des grands rendez-vous mondiaux, que nous avons lancé **le parcours « Francophonie »**. Une expérience numérique ludique qui



Le dispositif numérique «Francophonie» est installé au sein des certains pavillons francophones. Ici, celui de la RDC.



La Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, s'essaye au dispositif numérique «Francophonie», au sein du pavillon du Vietnam.

invite tous les visiteurs à s'essayer à la langue française et à contribuer à une création musicale originale qui sera réalisée par un ou une DJ francophone de renommée à l'occasion du 20 mars 2022, journée internationale de la Francophonie dont la célébration se fera dans le magnifique dôme Al Wasl de Dubaï Expo.



Le dispositif numérique «Francophonie» au sein du pavillon du Rwanda.



La Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, est la première invitée du Pavillon des femmes à Dubaï Expo.

Il nous est également apparu essentiel de faire incarner la langue française par ceux qui la font vivre et qui agissent chaque jour en faveur de sociétés plus durables au sein de l'espace francophone. Ainsi notre présence s'articulera également autour d'événements et d'actions qui viseront à valoriser les talents francophones et les potentiels culturels et économiques de notre espace.

Enfin nous avons tenu à apporter notre contribution en proposant une traduction complète en langue française du rapport de l'Expo sur le développement durable, document de référence, pour cette édition de l'Exposition universelle. En effet, la Francophonie soutient tout particulièrement les thématiques spécifiques au développement durable et à l'environnement qui seront mises à l'honneur sur toute la durée l'exposition. Il nous a semblé essentiel de le rendre accessible aux francophones.

Cette participation inédite de la Francophonie à l'Expo universelle connaîtra son point d'orgue au mois de mars 2022, avec la célébration de la semaine de la Francophonie, du 15 au 20 mars, avec une programmation intensifiée par l'OIF et par l'ensemble des pavillons de la Francophonie.



Événement de lancement de la participation de la Francophonie à Dubaï Expo.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont signé, le 9 novembre 2021 à Genève, un accord qui donne un ancrage politique et juridique aux actions de coopération entre ces deux organisations.

Conclu au Siège de l'OMS, par Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, et le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, cet accord vient renforcer et préciser les principaux axes du Mémoire d'entente qu'ils avaient signé en avril dernier.

Cette coopération s'articule principalement autour d'activités conjointes dans le cadre de l'Académie de l'OMS, la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires et le paludisme, ainsi que dans tout autre domaine d'intérêt commun.

Cet accord permet désormais à l'OIF et à l'OMS de participer mutuellement aux instances des deux organisations, selon les règles propres à chacune d'elle.

« Cet accord est la prochaine étape dans le renforcement des relations déjà étroites entre nos deux organisations », a déclaré le Dr Tedros. « La pandémie de COVID 19 a mis en évidence l'importance de la solidarité mondiale et de la collaboration internationale. L'engagement de la Francophonie en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme fait de l'OIF un partenaire idéal pour l'OMS. »



Mme Mushikiwabo a déclaré *« Que cet accord permettra à l'OIF de contribuer aux côtés de l'OMS au développement de la protection sociale et de l'accès universel aux services de santé publique pour tous dans le monde francophone ».*

Evoquant la crise COVID 19, elle a ajouté que *« nous ne serons à l'abri de cette pandémie que lorsque tous les pays du monde auront vacciné leur population ».*

Au-delà de ces champs d'intervention, la signature de cet Accord a permis à Madame Mushikiwabo et au Dr. Tedros de renouveler leur engagement commun en faveur de l'accès équitable aux vaccins et aux instruments de lutte contre la pandémie de la COVID 19.

L'Accord a été unanimement salué par les Ambassadeurs francophones, qui ont rappelé l'intérêt que leurs pays portent aux programmes d'assistance multilatérale et au plaidoyer en faveur de l'accès aux vaccins dans leurs pays porté notamment par l'OIF et l'OMS.



Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF).



« JeClimate » : une boîte à outils pour les jeunes entrepreneurs verts

La boîte à outils « JeClimate » a été lancée le 11 novembre 2021 par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) dans le cadre de la CoP26. Les futurs entrepreneurs francophones disposent désormais d'un outil en ligne facile d'emploi pour créer des entreprises durables dans le domaine de l'entrepreneuriat climatique.

Ciblant directement les jeunes, cette boîte à outils regroupe en trois phases des modules de formation et des outils dynamiques permettant d'accompagner le futur entrepreneur depuis la formulation d'une idée d'entreprise, l'élaboration du modèle économique et du plan d'affaires, jusqu'à l'identification de partenaires financiers, la recherche de mentors ou la formation aux techniques de levée de fonds.

Pour la nouvelle directrice de l'IFDD, Mme Cécile Martin-Phipps, la fonction entrepreneuriale « climat » constitue un véhicule de transformation puissant vers une économie plus verte. « *Le renforcement des capacités dans ce domaine demeure indispensable pour construire des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, lesquelles sauront inverser la tendance actuelle de réchauffement global de notre planète* ».

La phase d'idéation permet de définir la problématique à solutionner par le projet, en tenant compte des particularités de l'entrepreneuriat climatique, et d'identifier les opportunités ou filières porteuses. À la phase de conception, deux outils sont disponibles afin de soutenir la rédaction en ligne de modèles économiques et de plans d'affaires complets. À cette étape, des mentors peuvent suivre directement l'évolution du projet, faire des amendements et suggestions directement en ligne. Enfin, la phase de développement permet à l'entrepreneur d'identifier, de comprendre et de mobiliser les partenaires financiers requis au déploiement du projet.

La boîte à outils « JeClimate » a été développée avec le soutien financier des gouvernements du Québec et de la France, et en collaboration avec l'IFDD ainsi que l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF).

IMAGES & MÉMOIRES

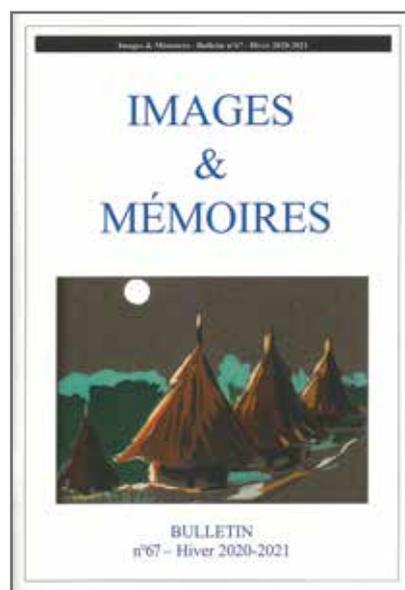


www.imagesetmemoires.com

Notre consœur Images & Mémoires, association loi 1901 fondée en 1995 et spécialisée dans l'iconographie d'outre-mer, a publié, depuis l'hiver dernier, ses bulletins trimestriels 67 à 69.

Chacun développe, sur 40 pages couleurs, une partie « vie associative » consacrée aux travaux et projets de l'association ou à ceux de ses membres, et une partie comprenant des articles consacrés aux images anciennes des pays d'outre-mer.

Images & Mémoires Bulletin n° 67 (hiver 2020-2021)



Charles-Alphonse Combes, sculpteur, peintre et écrivain.
Stéphane Richemond : Charles-Alphonse Combes (1891-1968) – La jeunesse parisienne d'un virtuose du ciseau, du pinceau et de la plume en Côte d'Ivoire

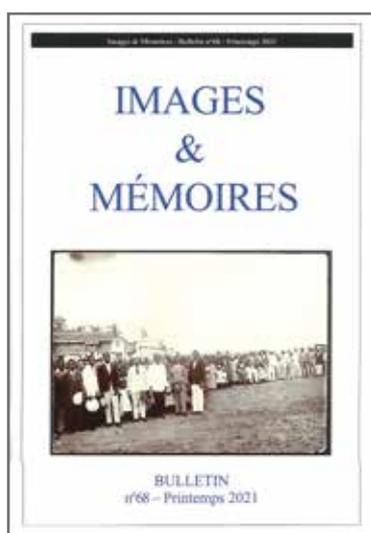
Patrick Elghozi : *Les Cahiers Africains* de Charles-Alphonse Combes

Maître Charles-Alphonse Combes : Peintures de danses dans la forêt ivoirienne (chronique présentée par Patrick Elghozi)

Jean-Luc Le Bras : Jean Le Gall (1893-1966), pionnier de la formation professionnelle et artisanale au Mali, et la Maison des Artisans soudanais de Bamako

Jean-Jacques Fadeuilhe : Cartes postales de Côte d'Ivoire : La Collection C.F.A.O. : clichés d'avant 1904

Images & Mémoires Bulletin n° 68 (Printemps 2021)



Marie-Laure Bretin : La bibliothèque Houphouët-Boigny, un centre de documentation incontournable sur nos outre-mers, Paris

Notre consœur l'AMAROM, l'association des Ami(e)s des Archives d'Outre-Mer

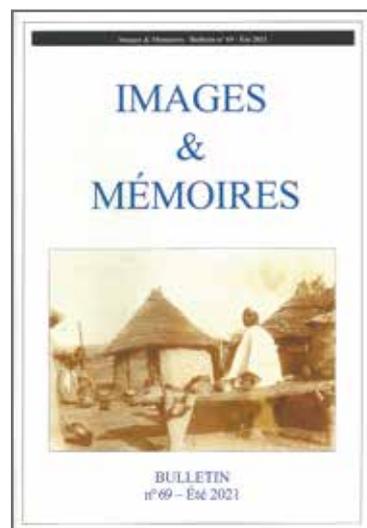
Charles-Alphonse Combes : Deux nouvelles : *La Danse des loups* et *Des hommes* [présentation P. Elghozi]

Jean-Luc Le Bras : Jean Le Gall (1893-1966), peintre et sculpteur

Jean-Jacques Fadeuilhe : Cartes postales de Côte d'Ivoire : A propos de la série « Visite du Maréchal Pétain

Alain Tirefort : Napoléon Bonaparte et l'Orient (Égypte, Moyen-Orient) – Quelques images à l'assaut du mythe ?

Images & Mémoires Bulletin n° 69 (Été 2021)



Sylvie Pontillo : La bibliothèque des Archives nationales d'outre-mer

Jean-Claude Lesourd : La Société des Amis de l'Académie des sciences d'outre-mer

Stéphane Richemond : Daniel Marquis-Sébie (1882-1938) - Administrateur colonial au Soudan, en Guinée et au Dahomey - Sculpteur, peintre, poète et prosateur

Xavier Ricou : Iconographie ancienne : Attributions fautives ou douteuses

Alain Tirefort : Un drame oublié, le naufrage du paquebot *Afrique* (janvier 1920)

Jean-Marie Milleliri et Francis Louis : Raphaël Blanchard, un parasitologue français



Jean Michel Andrault : Il y a 100 ans, le 14 décembre 1921 : René Maran obtient le Prix Goncourt pour *Batouala*, véritable roman nègre



Coordination pour l'Afrique de demain (CADE)



www.afrique-demain.org

Table-ronde « Construction immobilière durable »

Le Salon Innopolis Paris Expo, dédié aux villes de demain, s'est déroulé les 21 et 22 septembre 2021 à l'Espace Champerret. La CADE a été sollicitée comme partenaire de ce Salon, notamment dans le programme Afrique. A ce titre, Roland Portella, président de la CADE, a animé la table-ronde intitulée « *Construction immobilière durable, aménagement du territoire, adaptation climatique : quelles réalités en Afrique ?* ». En effet la CADE, attachée par son ADN avec Enda Tiers Monde, aux questions environnementales, avait déjà eu à traiter du sujet des constructions durables et écologiques en 2012 dans son cycle de travail intitulé « Savoirs et Savoir-faire en Afrique ». Les intervenants étaient Marina Nobout de Ohel International, Karim Selouane de Vinci Construction et Philippe Masset de l'ADEME.

Les points essentiels qui résultent de cette table-ronde sont qu'il faut :

- construire davantage d'habitats et de bâtiments bioclimatiques s'adaptant aux différents climats de l'Afrique et réduisant la facture énergétique,
- créer de véritables filières artisanales et industrielles de matériaux écologiques afin de les intégrer davantage dans les programmes de construction immobilière,
- pour les acteurs publics, dans certains pays d'Afrique, procéder à la refonte des législations sur la construction et la promotion immobilière, la sécurisation foncière et les politiques d'aménagement urbain.



Association Réalité et Relations Internationales



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

Certes l'Association Réalités et Relations Internationales n'a pas repris son rythme d'avant la pandémie mais les signes annonciateurs d'un retour à la normale sont là. Depuis plus d'un an nous avons un nouveau président en la personne de David Capitant qui, grâce à ses nombreuses fonctions et ses relations, nous a déjà permis de proposer régulièrement aux membres des conférences hybrides - à la fois dans les locaux de la rue Nicolo et en distanciel sous Zoom - et qui nous a ouvert les portes de la maison Heinrich Heine à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Toujours à l'écoute d'une "meilleure intelligence du monde", l'association s'est cependant recentrée sur l'Union européenne bien que le mensuel *Observatoire des médias étrangers* consacre toujours la plus grande part de ses articles aux événements du monde.

Depuis le début octobre 2021, ARRI s'attache à constituer des groupes actifs pour gérer les diverses activités : *la Lettre d'ARRI*, *l'Observatoire des médias étrangers*, les voyages ainsi que des groupes thématiques qu'il est souhaitable de mettre sur pied : environnement, énergie, technologies, etc...

Le premier mardi de chaque mois, en soirée, les membres peuvent se retrouver au siège pour des échanges amicaux autour d'un thème animé par l'un des membres.

Un voyage ARRI en République de Macédoine du Nord, prévu en mai 2020, reste d'actualité pour 2022. En revanche, un court séjour en Belgique, à Bruxelles et dans ses environs, pour s'informer sur l'Union européenne, doit être remis à une date ultérieure.

Institut du Pacifique



www.institut-du-pacifique.org

Les activités de l'Institut du Pacifique en 2020-2021 ont été partiellement interrompues du fait de la pandémie. Cependant si les activités en présentiel ont été réduites, mais maintenues à minima chaque fois que cela a été possible, l'utilisation de la visio-conférence a permis de poursuivre des échanges entre nos membres et des conférenciers éloignés.

Les conférences qui ont été proposées, ont permis de suivre les questions d'actualité :

- « *Taïwan, puissance méconnue et sous-estimée au carrefour des enjeux stratégiques régionaux et globaux* » avec Antoine Bondaz

- « *La civilisation océanienne : un modèle inédit de symbiose entre l'homme et l'océan* » avec le vice-amiral Desclèves

- « *USA-Chine : une nouvelle guerre froide ?* » avec Daniel Haber

- « *Les Etats-Unis de Biden et la Chine* » avec Dominique Moïsi

- « *Le Chili et la Chine : aspects historiques, évolutions récentes et scénarios futurs* » avec Sergio Bitar

- « *Les enjeux de l'Arctique vus du Pacifique* » avec Thierry Garcin

- « *La Nouvelle-Calédonie face à son destin* » avec Jacques-André Lesnard.

Le texte de ces conférences est consultable sur notre site.

Les visites et activités culturelles en groupe ont été momentanément suspendues, mais la création d'une nouvelle rubrique consacrée à la culture sur le site de l'Institut du Pacifique permet de proposer des notes de lecture, des comptes-rendus de films et d'expositions.

En outre, les deux groupes de travail animés l'un par Michèle Bietrix, l'autre par Daniel Haber et Jean-Louis Guibert ont poursuivi leurs études et produit régulièrement des articles de réflexion.

Enfin, Michèle Bietrix tient régulièrement à jour la rubrique événements du mois.

Dès que la situation le permettra, l'Institut du Pacifique reprendra et développera les contacts pris avec d'autres institutions, notamment l'Institut de Recherches France-Asie, et la Société des Amis du Musée de l'Homme.

AREMAE



La liberté retrouvée : les adhérents de l'AREMAE avaient tous hâte de pouvoir reprendre une vie associative pleine de promesses et d'ambitions.

Dès que les circonstances l'ont permis, ils ont pu côtoyer Napoléon à la grande halle de La Villette et à Fontainebleau. Ils ont repris leurs balades dans les ruelles pittoresques de la Butte aux Cailles, et flâné d'un pas décidé dans les parcs, squares et jardins parisiens, sans oublier la petite ceinture du XV^e et le parc Georges Brassens.

Nouvelle activité : les visioconférences ont rencontré un certain succès notamment auprès de nos adhérents de province. Les visites d'expositions, cafés-rencontre littéraires, concerts, randonnées..., ont été de nouveau mis à l'agenda.

L'annuaire des retraités a été finalisé et sera diffusé d'ici la fin de l'année, cela a été un travail de longue haleine nécessaire pour permettre à nos collègues de renouer des contacts.

L'assemblée générale de l'Aremae, échéance incontournable de la vie de l'association, se tiendra par correspondance à la mi-novembre prochain. L'ensemble du Conseil d'administration sera renouvelé pour assurer la continuité de nos actions culturelles et sociales.

Jean-Pierre Lafosse, Président



Les Comptoirs de l'Inde



Resserrer les liens entre l'Inde et la France, aider les Français à découvrir les Comptoirs qui restent le meilleur trait d'union entre l'Inde et la France, tels sont les objectifs de l'Association Les Comptoirs de l'Inde (loi 1901), créée le 18 mai 1992 par des « Anciens » du collège français de Pondichéry et quelques métropolitains.

Elle est agréée « d'éducation populaire » par le ministère de la Jeunesse et des Sports depuis 1999.

Depuis 30 ans maintenant, l'Association mène avec enthousiasme une activité considérable :

- **Des cours** de Bhâratnatyam (danse classique de l'Inde du sud) et Bollywood, de chants Dhrupad (musique soufie du nord de l'Inde), de tamoul...

- **Des conférences** sur des thèmes très variés : les chrétiens en Inde, les Intouchables, les Comptoirs de l'Inde, la femme en Inde, l'Inde dans l'océan indien, les Antillais d'origine indienne, Gandhi et Romain Rolland, les soldats indiens en France en 1914-1918, l'économie de l'Inde...

- **Des colloques au Sénat** : Trois siècles de présence française en Inde (1994) et Cinquantenaire du transfert des Comptoirs à l'Inde (2004).

- **Le salon « L'Inde des livres »** depuis 2011. C'est le seul salon annuel en France.

- **Le festival « Découvrir l'Inde »** depuis 2019, présentant l'artisanat indien.

- **Des expositions de peintures sur l'Inde** (peintres du Bengale, du Gujarat, du Punjab...) et de photos sur le Katakali, les tribus en Orissa, les Comptoirs de l'Inde, les Kolams, Holi (la fête des couleurs)... L'Association propose également des expositions itinérantes qui sont présentées dans toute la France : Gandhi, Trois siècles de présence française en Inde, Les troupes indiennes en France en 1914-1918, Les boîtes d'allumettes de l'Inde, La philatélie de l'Inde française... L'Association a été la première à faire connaître la présence des troupes indiennes en France durant la première guerre mondiale avec une exposition réalisée en 1998, un ouvrage éponyme en 2007 et une conférence qui ont été labellisés par la Mission du Centenaire de la première guerre mondiale.

- **Des séances de dédicaces** lors de la sortie de livres sur l'Inde, en liaison avec les maisons d'édition.

- **Des envois de livres aux écoles indiennes enseignant le français.** Notre président d'honneur, Xavier Deniau (+) appartenait aux instances de la francophonie. Nous sommes

attachés à l'enseignement du français et nous envoyons des livres aux écoles indiennes pour développer son apprentissage.

- **Des voyages** tous les ans dans un Etat de l'Inde et tous les trois ans dans les cinq Comptoirs (Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé).

- **Le soutien à d'autres associations franco-indiennes**, surtout en région parisienne.

- Nous avons également des **contacts réguliers** avec l'Ambassade de l'Inde, l'IFRI, l'INALCO, l'IRIS, l'IFP de Pondichéry, la BULAC, le CERI, l'EHESS, le CEIAS, l'EFEO, l'AD-SOM... et avec les Administrations suivantes :

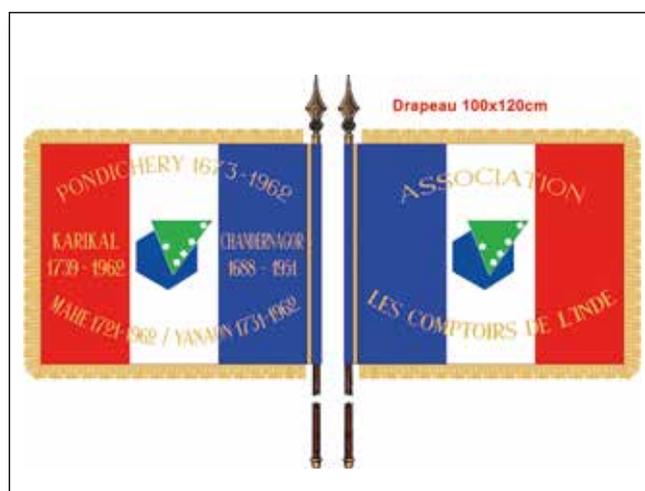
- Les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires Etrangères
- La DRAC d'Ile de France, la Région d'Ile de France
- La mairie de Paris et ses principales Directions
- La mairie du 20^{ème}

- **Le centre culturel et de documentation de l'Inde francophone**, au siège social, compte de nombreux documents (revues, cartes postales, photos, timbres, pièces de monnaie, gravures, archives familiales ...) et plus de 3000 ouvrages sur la littérature, l'histoire, la sociologie, la spiritualité, le tourisme...

- L'Association a pris l'initiative de rendre pour la première fois, le 31 octobre 2016, un hommage solennel aux soldats des Comptoirs morts pour la France dans toutes les guerres, avec le ravivage de la flamme sous **l'Arc de Triomphe**. Cet hommage est désormais rendu tous les ans le 31 octobre. Le 31 octobre 1954, le drapeau français a été ramené dans tous les Comptoirs à la suite de leur cession « de facto » par Pierre Mendès-France. Un drapeau spécifique des cinq Comptoirs a été créé à cette occasion. Il est présent dans toutes les cérémonies patriotiques (8 mai, 14 juillet, 11 novembre...)

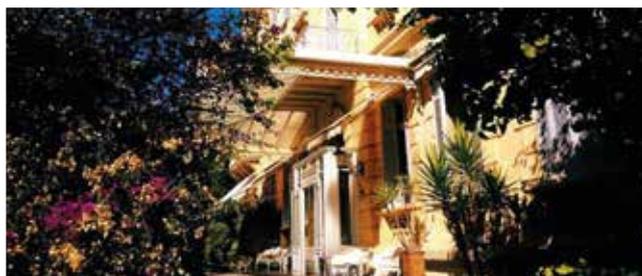
- L'aspect « **rencontre et convivialité** » permet de réunir tous les ans les membres de l'Association et les amis de l'Inde lors d'un déjeuner suivi d'un spectacle.

- Pour célébrer son 25^{ème} anniversaire, l'Association a réalisé le premier « **magnet** » sur les Comptoirs de l'Inde.



ADOSOM

www.adosom.fr



Connue pour être le seul établissement hôtelier de l'agglomération cannoise créé au XIX^{ème} siècle à être toujours en activité, la Résidence Windsor est ouverte aux adhérents de l'ADOSOM et aux membres associés ou parrainés par des adhérents de l'association. Elle est implantée au milieu d'un parc de verdure qui s'étend sur 5000 m², gage de paix et de sérénité pour les hôtes de la résidence. Le président de l'ADOSOM, en fonction depuis un an, Jean-Louis Bouilhol, s'exprime en ces termes à propos du Windsor: *"Cette belle résidence, à laquelle je suis très attaché, possède une âme. Elle est notre propriété à tous et il nous appartient d'en prendre soin comme de notre propre demeure, ceci afin d'en faire profiter les futures générations".*

Idéalement située pour découvrir la Côte d'Azur, aussi bien en direction de Nice que de Saint-Raphaël, en bordure de mer ou dans l'arrière-pays, la Résidence Windsor fait notamment l'objet, pour 2022, d'offres de séjour forfaitaires ciblées sur plusieurs périodes de l'année. Toutes informations utiles peuvent être obtenues sur le site www.adosom.fr ou, par téléphone, au 04 92 18 82 13.



AROM



A l'instar de l'année précédente, la vie de l'association a été affectée depuis le début de 2021, par la prévalence de la COVID 19. Il n'a pu être question de réunions en présentiel qu'elles interviennent à titre formel ou informel. A cette situation rendant plus difficile la gestion d'AROM une difficulté supplémentaire s'est ajoutée: la reprise du bureau mis à notre disposition par le Ministère des Outre-mer sur le site Invalides, décision notifiée le 27 février 2021 et rendue nécessaire par l'installation de nouveaux effectifs du Ministère de l'Intérieur. A ma demande, et faute d'obtenir un nouveau bureau, une solution de remplacement a pu être trouvée pour héberger les archives d'AROM dans un local technique du site. Dans le contexte sanitaire du moment, le principe de précaution a empêché le travail d'équipe qui, en temps normal, aurait facilité le déménagement, m'incitant à faire le nécessaire avec le soutien apprécié des personnels de la logistique du Ministère des Outre-mer. Notre délégué à la protection des données a dû être mobilisé pour les opérations de sauvegarde informatique.

Le fonctionnement de l'association a donné lieu à nombre d'échanges téléphonique entre les membres du bureau et un conseil d'administration a été réuni, en distanciel, le 23 juin 2021. Il m'a permis, essentiellement, de rendre compte des développements précités et de faire le point sur la préparation du présent bulletin retardée par l'ensemble des dispositions à prendre et des tâches matérielles à accomplir pour le déménagement. La situation financière de l'association a été évoquée avec les conséquences de l'érosion du nombre de ses membres. Dans l'immédiat, il importe que les cotisations soient versées avec régularité pour garantir l'édition de notre bulletin. Sa périodicité a été discutée. Il a par ailleurs été exploré l'idée d'un possible rapprochement avec ARRI (Association Réalité et Relations Internationales) qui a fait débat. La tenue d'une assemblée générale avant la fin de l'année, pour 2020 et 2021, a été agréée dans son principe.

Adhésion AROM 2021 : 40 euros

In memoriam

Francis GUTMANN

Ambassadeur de France et industriel, c'est ainsi que Francis Gutmann se qualifiait. Il s'est éteint à 89 ans, le 25 juin 2020, après un parcours qui a témoigné d'une curiosité intellectuelle l'ayant conduit à des responsabilités multiples, signes de l'engagement déterminé qui a toujours été le sien. Diplômé de Sciences-po, titulaire de trois DES attestant de ses recherches aussi bien en économie que sur les fondements de notre droit, il entre au Quai d'Orsay en 1951 et participe à plusieurs des grandes conférences du moment qu'il s'agisse du cadre onusien ou des institutions européennes naissantes. En 1957 se situe son changement de cap vers le secteur privé. Il entre à la compagnie Pechiney, la sert au siège mais aussi dans des fonctions relatives aux filiales africaines en Guinée et au Cameroun que rapidement il présidera. Nombre de postes de direction, dont celui de la branche chimie du groupe, vont lui échoir au fil des transformations de l'entreprise devenue Pechiney-Ugine-Kuhlman. 1980 le voit directeur général de la Croix-Rouge française et l'année suivante, avec l'arrivée de Claude Cheysson, marque son retour au Quai d'Orsay dont

il devient le Secrétaire général, premier des fonctionnaires du ministère. Elevé en 1985 à la dignité d'Ambassadeur de France, il est nommé à Madrid au lendemain de l'adhésion de l'Espagne à l'Union européenne. De retour à Paris en 1988, il est nommé président de Gaz de France avant d'occuper la présidence de l'Institut français du pétrole de 1993 à 1995. Chargé par la suite de plusieurs missions pour le ministère des Affaires étrangères, il continue inlassablement de siéger dans nombre d'institutions tournées notamment vers l'énergie, la recherche, les études stratégiques. Fondateur du Club des Vingt qui réunit des personnalités ayant exercé d'importantes responsabilités dans le domaine des relations internationales, il l'a présidé jusqu'à son décès. Sa lucidité sur la place de la France dans le monde en même temps que son aspiration à l'indépendance de notre politique étrangère ont été remarquées dans le droit fil de la franchise de ses prises de position. Il a maintenant rejoint son épouse, Chantal, fille de Pierre de Gaulle, disparue le 21 novembre 2017.

Philippe MARCHAT

Philippe Marchat qui fut administrateur d'AROM, est décédé le 29 octobre 2020 à l'âge de 90 ans. Elève de l'ENA (promotion France-Afrique) il intègre l'Inspection des finances en 1957. Chargé de mission au cabinet d'Antoine Pinay puis de Valéry Giscard d'Estaing au ministère des Finances, il s'oriente en 1961 vers le continent qui a inspiré sa promotion et prend le poste de conseiller financier du Gouvernement du Sénégal; en 1962, il quitte Dakar pour Brazzaville où il est nommé à l'ambassade de France, chef de la mission permanente d'aide et de coopération et siège à ce titre dans plusieurs institutions de l'Afrique équatoriale. Il regagne la France en 1964 et entre à la Société centrale pour l'Équipement du territoire-Coopération dont il devient en 1967 le directeur; il servira cette filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'en 1972 avant de devenir, en 1973, directeur général

adjoint de la société centrale immobilière du groupe. De 1969 à 1974, il siège simultanément au comité-directeur du Fonds d'aide et de coopération. Nommé en 1974 à un poste de directeur de la Caisse des dépôts et consignation, il devient en 1983 directeur des finances et de la trésorerie puis directeur général de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg. Un an auparavant, il avait été promu au grade d'inspecteur général des finances. Admis à l'honorariat en 1995, il dirige de 1996 à 1999 la mission interministérielle de la préparation des administrations à l'euro. Il a été, par ailleurs, Président d'honneur de Francetel et de France-obligations, directeur général honoraire de France Garantie et du Livret Portefeuille, Administrateur de l'Institut de l'Euro et de Nord-Sud développement.

Maurice PUÉCHAVY

Michel Puéchavy nous a quittés le 19 avril 2020 ; il venait d'avoir 93 ans. Entré dans la fonction publique en 1950, il est affecté au Togo de 1950 à 1955, d'abord au bureau des affaires économiques de la colonie puis en brousse à Kewé comme chef du bureau administratif, adjoint également au commandant de cercle basé à Tsévié. De retour en France, il passe deux années à l'ENFOM dont il revient, breveté, au Togo, où il sert à nouveau jusqu'en 1959, successivement à Sokodé puis à Anecho comme chef de subdivision et commandant de cercle par interim. Nommé en Côte d'Ivoire en 1959, il exerce en qualité d'adjoint au Centre national de la coopération, de la mutualité et du crédit agricole. Puis vient

le retour en France, en 1961, et de nombreuses missions en Afrique dans le cadre de la Société d'études pour le développement économique et social. En 1967, il est nommé administrateur financier de la Caisse nationale du Crédit agricole à Paris avant d'achever sa carrière, de 1972 à 1986, à la tête de la Caisse de Crédit agricole mutuel de la Creuse. C'est dans ce département qu'il se retire à Saint-Vaury. En 2017, il livre avec son épouse, devant une caméra de télévision, un témoignage émouvant sur ses années africaines (<https://www.youtube.com/watch?v=u8ov5auNoN8>). Il a alors 90 ans. Il repose à Bourbon l'Archambault où sa femme l'a rejoint en août 2020.

Roland PRIAM

Né à Marseille, le 7 juillet 1927, Roland PRIAM a grandi au Sénégal où il a fréquenté le lycée Van Vollenhoven. Très attaché au souvenir de cet ancien gouverneur général de l'AOF mort pour la France en 1918, il demeurerait impliqué dans sa célébration sur les lieux de sa sépulture près de Villers-Cotteret. Elève de l'Ecole supérieure des mines de Paris, devenu ingénieur civil, promotion 48, il exerce des fonctions qui le conduisent notamment au Sénégal, au Vanuatu, au Gabon et au Cameroun : dans ce dernier pays, il exerce les fonctions

de conseiller de coopération en développement industriel et minier. Ayant atteint le grade d'Ingénieur général des mines de la France d'Outre-mer, il se retire en région parisienne où il continuera, pendant de longues années, d'entretenir des liens fidèles avec le réseau des anciens de son Ecole. Adhérent d'AROM dès sa fondation, il nous a quittés le 2 mars 2021, laissant derrière lui une grande famille dont plusieurs arrière-petits-enfants.

BULLETIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Jean-Pierre VIDON

Direction artistique : Florelle Chapelle

Mise en page : Mélanie Luciani

Imprimeur : Un point et plus, 24, rue du Maine, 92 600 ASNIERES-SUR-SEINE

Date de parution : Novembre 2021 - Dépôt légal: Novembre 2021

Gratuit

ISSN : 2610-3370